

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES RELATIONS D'EMPLOI ET DU TRAVAIL

INSTITUT DU TRAVAIL D'AFRIQUE CENTRALE

**BUREAU TECHNIQUE DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE (BTCC)**

B.P. 2901 KINSHASA/GOMBE, RDC

TEL: +243821776118-903635328-WSP: 00243895700569

E-mail: itac.orgsr@gmail.com , site web: www.itac-ilca.org

**RAPPORT DU SEMINAIRE SOUS REGIONAL CLIMAT PORTANT
SUR LES CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
DANS LE MILIEU DU TRAVAIL ET DANS LES ZONES RURALES
DE L'AFRIQUE CENTRALE
POINTE NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO DU 06 AU 08
DECEMBRE 2022**

RAPPORT CLIMAT 2023

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Lors de l'ouverture du séminaire Genre et Climat de mois de mars 2022, à l'Hôtel HILTON de Pointe Noire, République du Congo ; Jean Pascal MOTYNGEA BOTHOLA, l'Administrateur Directeur Exécutif de l'ITAC avait déclaré lors de son discours d'ouverture, nous citons « *Les conséquences du changement climatique dans le milieu du travail et le monde rural affecteront 83% des travailleurs et des fonctionnaires mais également 87% des paysans avec une diminution de PIB de l'Afrique Centrale de l'ordre de 35 à 70 % qui sera accompagnée des troubles sociaux graves dans tous les pays, voilà pourquoi, les conséquences néfastes du changement climatique sont considérés comme «une menace grave contre la sécurité nationale de chaque pays de notre Sous-Région et de chaque Communauté»* » fin de citation.

La dérèglementation climatique est une menace très grave pour toute l'humanité et touchera à plein fouet au cours de dix prochaines années le monde du travail et rural de l'Afrique Centrale. Est-ce que nous devons attendre pour voir les effets néfastes du changement climatique qui sont déjà visibles sur le terrain ou il est temps pour nous de réagir avec efficacité et énergie dès maintenant afin d'amortir le choc, préparer la transition juste, l'adaptation et la résilience de nos milieux du travail et des zones rurales.

Le séminaire Climat de Pointe Noire, nous a donné l'opportunité, d'étudier, de s'informer et de comprendre d'abord le changement climatique, ses origines et développement, ses conséquences, les moyens de lutter contre les effets néfastes de changement climatique, qu'est-ce que signifie finalement une transition juste, l'adaptation et la résilience de nos milieux du travail et de nos zones rurales.

Selon les Experts qui ont exposés au séminaire climat de Pointe Noire du 06 au 08 décembre 2022, le changement climatique aura des conséquences très graves sur la santé des travailleurs et des fonctionnaires à cause de l'augmentation spectaculaires des risques professionnels à plus de 300% par rapport à 2015. Il est vraiment temps pour les Entreprises, Etablissements des toutes natures et les Administrations publiques des pays de l'Afrique Centrale de se conformer strictement à la loi en matière de santé et sécurité au travail et d'abandonner leurs politiques qui se caractérisent aujourd'hui sur le terrain par les conditions du travail infrahumaines, conséquences logiques de l'absence des politiques de santé et sécurité au travail dans 92 % des Entreprises, Etablissements des toutes natures, les Administrations publiques nationales, provinciales et locales des pays de l'Afrique Centrale qui sont tous insalubres, indécentes et malsains, sources principales des maladies et des accidents du travail.

La gestion des risques professionnelles majeurs provoquent par la chaleur intense, la prolifération des insectes, vecteurs des maladies mortelles, les risques environnementaux, les stress thermiques, les troubles psychosociaux, la pollution de l'air, l'augmentation des rayons infra violet et la zoonose etc... est la responsabilité des partenaires sociaux pour le monde du travail et des Gouvernements, des collectivités locales, les Leaders locaux de développement à la base, les ONG et les Autorités traditionnelles pour les zones rurales qui doivent suivre une formation spécialisée pour faire face à cet environnement du travail et rural radicalement modifié.

Ce Séminaire Climat que le Bureau Technique du Changement Climatique de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale (ITAC/BLCC) vient d'organiser du 06 au 08 décembre 2022 à Pointe Noire, République du Congo, entre dans le cadre de l'application des dispositions de des articles 4, point 1, alinéa i et 6 de la CCNUCC portant sur formation des acteurs de terrain, la mobilisation et la sensibilisation obligatoire des partenaires sociaux, des fonctionnaires, des travailleurs, des paysans, des acteurs de la Société civile et de développement à la base des zones rurales sur la lutte contre le changement climatique et ses conséquences néfastes dans le milieu du travail, dans les zones rurales et la société que nous vivons aujourd'hui.

La Société Civile d'Afrique Centrale a compris le retard que notre Sous-Région a accumulé au cours de vingt dernières années par rapport à l'organisation et à conduite de la lutte contre le changement climatique et a décidé de réagir avec énergie sans attendre à la place des Gouvernements et des collectivités, mais également du banc patronal qui restent immobile jusqu'à ce jour. Cette lutte doit commencer par les secteurs hautement stratégiques qui seront gravement touchés par les conséquences du changement climatique qui sont le monde du travail et le monde rural de notre Sous-Région, avant de toucher les autres secteurs de la vie nationale dans 11 pays de l'Afrique Centrale.

l'ITAC/BTCC s'est spécialisé dans le secteur de la formation, de la sensibilisation et de mobilisation sociale de la population de l'Afrique Centrale dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, si notre OING est soutenu dans sa lutte par la CRC/UNFCC, les Gouvernements des pays de l'Afrique Centrale et les ONG internationales, nous sommes capables de toucher 75% de la population de l'Afrique Centrale à l'horizon 2025.

Vu la gravité de la situation, le Bureau Technique de la lutte contre le Changement Climatique de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale (ITAC/BTCC) avec l'appui de la Coalition ONGs Climat Afrique Centrale (COCAC) a été chargé par les ONG membres d'assurer la formation, la sensibilisation et mobilisation de monde du travail et du monde rural de 11 pays de l'Afrique Centrale afin de préparer les travailleurs, les fonctionnaires et les paysans à la transition juste, l'adaptation et la résilience. Le Séminaire Climat du 06 au 08 décembre 2022 que nous venons d'organiser à Pointe Noire, est le début d'une grande campagne de formation, de sensibilisation et de mobilisation sociale dans 11 pays de l'Afrique Centrale qui exige le soutien de la CRC/UNFCC.

Alors que la température de l'Afrique Centrale se trouve déjà à 1,1 degré contre la moyenne mondiale de 1,09 degré, les effets néfastes du changement climatique relevé aujourd'hui d'une question de la sécurité nationale qui va toucher 80% des travailleurs, fonctionnaires et les paysans de l'Afrique Centrale avec une perte de PIB de 35 à 70%, ce qui va rendre tous les pays très fragile, avec des troubles sociaux graves partout, dans notre Sous-Région. Ce qui est inacceptable aujourd'hui, nos Autorités nationales, provinciales et locales, les partenaires sociaux et les partenaires de développement local, restent immobile et ne font absolument rien pour mobiliser, sensibiliser et informer amplement la population sur le changement climatique et ses effets néfastes.

Le Séminaire Climat, de mois du 28 au 30 mars 2022, du 25 au 27 juillet 2022 et du 06 au 08 décembre 2022 à Pointe Noire dont le dernier séminaire a connu la participation de deux Ministres Provinciaux des provinces du Sud Oubangui et de la Tshuapa, République Démocratique du Congo avec une forte participation de la RDC, est le premier pas vers une campagne intensive de la lutte contre le changement climatique et ses conséquences dans le milieu du travail et les zones rurales de tous les pays de l'Afrique Centrale en général et de la RDC en particulier.

« QUE DIEU TOUT PUISSANT BENISSE L'AFRIQUE CENTRALE ET SA POPULATION »

2. HORAIRE DU TRAVAIL DU 06 AU 08 DECEMBRE 2022

MARDI LE 06 DECEMBRE 2022 :

09h00 à 11h00 : Changement Climatique, Historique et Développement «Prof CALICE» ;
11h00 à 12h00 : Pause-Café
12h00 à 13h30 : Transition Ecologique «Expert Jean Pascal MOTYNGEA, ADEX/ITAC» ;
13h30 à 15h00 : Les Conséquences du Changement Climatiques sur Les Sociétés Humaines, Animales et Végétales.
De 15h30 à 16h30 : Diner au Restaurant

MERCREDI LE 07 DECEMBRE 2022

09h00 à 11h00 : La Gestion des Ressources humaines face au Changement Climatique « Expert et Directeur Général Expert Carley MOMBOULA».
11h00 à 12h00 : Pause-Café «Jean Pascal MOTYNGEA, ADEX/ITAC» ;
12h00 à 13h30 : Les changements climatiques et les risques professionnelles dans le milieu du Travail « Expert Jean Pascal MOTYNGEA, ADEX/ITAC» ;
13h30 à 15h00 : Impact du changement climatique sur la Santé des Travailleurs et Fonctionnaires de l'Afrique Centrale « Expert Jean Pascal MOTYNGEA, ADEX/ITAC»
De 15h30 à 16h30 : Diner au Restaurant

JEUDI LE 08 DECEMBRE 2022

09h00 à 11h00 : La transition juste, l'Adaptation et la Résilience de monde du travail «Expose de Prof. Cédric MOMBULA» ;
11h00 à 12h00 : Pause-Café ;
12h00 à 13h30 : Changement Climatique dans les zones rurales et ses conséquences : comment Préparer la transition juste, l'adaptation et la résilience de monde rural «Expert Jean Pascal MOTYNGEA, ADEX/ITAC» ;
13h30 à 15h00 : la Démocratie à la base est le pilier principal de la lutte contre le Changement Climatique dans les zones rurales ;
15h00 à 17h00 : les Rapports des Commissions ;
17h00 à 17h30 : Cérémonie de Clôture et remise des brevets ;
18h00 à 19h00 : Diner d'au revoir au Restaurant.

3. DEBUT DES TRAVAUX

➤ **MARDI LE 06 DECEMBRE 2022.**

Rapporteuse du Séminaire : Mme Zorine MOUBILI, Journaliste

09H00 : Projection de film changement climatique

09h30 : Cérémonie d'ouverture

Mot d'ouverture de l'Administrateur Directeur Exécutif

- Excellences Messieurs les Ministres de Développement Rural des Gouvernements provinciaux de Sud Oubangui et de TSHUAPA,
- Monsieur le Directeur Général de
- Monsieur le Directeur Général Adjoint de GESI International,
- Mesdames et Messieurs les participants de la RDC et de la République du Congo

Aujourd'hui le 06 décembre 2022, après plusieurs reports, nous nous trouvons dans ce magnifique cadre de l'hôtel Tshidada pour organiser notre troisième séminaire climat ici à Pointe Noire dont 12 mois, le premier séminaire était organisé au mois de mars 2022, avec comme thème principal **«*Quelles sont les conséquences du changement climatique pour la femme d'Afrique Centrale*»**, le Second séminaire climat de mois de juillet 2022, s'est focalisé sur **«*la Gestion des Relations professionnelles et du travail face aux conséquences du changement climatique* »** et le troisième séminaire climat de décembre 2022, traitera des **«*le changement climatique et ses conséquences dans les milieux du travail et dans les zones rurales de l'Afrique Centrale : Comment préparer la transition juste, l'adaptation et la résilience de monde du travail et des zones rurales* »**.

En organisant les trois séminaires sous régionaux dans des conditions très difficiles que vous connaissez, l'ITAC veut d'abord former les acteurs du terrain, les sensibiliser et les mobiliser sur l'urgence de lutter contre le changement climatique au travail et dans les zones rurales pour leur permettre d'être en première ligne, de rappeler aux Autorités concernées qu'il est temps de se mettre dans l'ordre de bataille contre le changement climatique et en fin de limiter les effets néfastes du changement climatique auprès de notre population en touchant sept Africains du Centre sur dix qui doivent comprendre le changement climatique pour leur permettre de se placer en première ligne.

La présence de deux Excellences dans cette salle, nous réconforte au plus haut niveau, parce que nous avons maintenant deux voix autorisées qui vont sans doute vulgariser les conclusions de nos travaux auprès de la population.

Leurs Excellences Ministres Nationaux de la République de Burundi ne sont pas avec nous dans cette salle, sans doute qu'ils ont eu des contretemps et la majorité des invités ne sont pas arrivés parce que nous avons fixé les frais pédagogiques à 300 Dollars Us par participant car selon eux, la participation devrait être gratuite et non payant.

Ce remarque nous l'avons enregistré au République du Congo, la RCA, la Guinée Equatoriale etc...

Voilà que 60 ans après, nos indépendances les Africains pensent encore que tout doit venir de l'extérieure pour financer nos propres activités dont dépendent notre propre survie comme nations, peuples et individus. Ceux qui ont injuriés les Africains des assistés à vie, des grands enfants avaient-ils vraiment tords, mes sœurs et frères ? A-t-il souligne.

Le pays comme la RDC, s'est franchi de cette former de néocolonialisme et de domination, les Ministères, les Entreprises, les Etablissements des toutes natures ont des budgets de formation, ce sont ces budgets de formation qui doivent financer la formation continue et de renforcement des capacités des Agents et cadres en RDC et partout dans les pays de l'Afrique Centrale, soit plus de 185 millions de Dollars Us l'an pour revaloriser des ressources humaines (convention 142 de l'OIT).

L'ITAC finance ses activités éducatives, de formation continue et de renforcement des capacités par les frais pédagogiques payés par les participants, nous n'avons jamais reçu un Dollars Us de l'extérieure de l'Afrique Centrale pour renforcer les capacités des Agents et Cadres de 11 pays de l'Afrique Centrale, nous finançons nos activités de renforcement des capacités par les frais pédagogiques payés par les Employeurs privés et publics, c'est le cas de ce Séminaire.

Cette mise au point était nécessaire pour nous, parce que nous les Africains, nous devons prendre conscience de ce que nous sommes et de ce que nous voulons vraiment parce que nous avons souvent l'impression que nous voulons une chose et son contraire au même moment. Les occidentaux, les Chinois et les autres ont aussi leurs problèmes, arrêtons de continuer à croire que ce sont eux qui doivent financer pour toujours nos activités après 60 ans de l'indépendance, c'est une honte, mes sœurs et frères

Pour ce Séminaire, les Experts vont nous expliquer : le changement climatique historique et développement, les conséquences du changement climatique dans le milieu du travail, chez les habitants des zones rurales et de leur environnement (monde rural).

L'Administrateur Directeur Exécutif de l'ITAC a souligné que le programme «Climat Afrique Central» arrêté par la Coalition ONGs Climat Afrique Centrale (COCAC) dont l'ITAC anime le volet formation, information, sensibilisation et mobilisation de la population de 11 pays de l'Afrique Centrale va se poursuivre par la formation de 20 formateurs des formateurs à Brazzaville au mois de mai 2023, les formateurs des formateurs formés formeront 50 formateurs de l'éducation climat pour chaque pays et en fin les formateurs climats formeront des milliers des animateurs ruraux climats et des animateurs ouvriers climats dans 11 pays de l'Afrique Centrale. Nous espérons vivement que la CRC/UNFCCC, nous apporterons son soutien.

L'objectif poursuivi par ce programme est d'informer et de sensibiliser 75 % de la population de l'Afrique Centrale sur le changement climatique et ses conséquences afin de permettre à chaque citoyenne et citoyen et communauté d'assumer pleinement leurs devoirs et obligations face au changement climatique qui constitue un grand défi pour tous les habitants de l'Afrique Centrale a-t-il souligné.

Un projet est en cours avec les 26 Gouvernements provinciaux de la RDC pour former 100 Leaders locaux de développement à la base des zones rurales qui assumeront les tâches des Animateurs ruraux Climats, soit 2.600 personnes que l'ITAC doit former en 2023.

Il faut noter qu'au 30 décembre 2021, il y avait que 3% de la population de l'Afrique Centrale qui était informé du changement climatique et ses conséquences contre 97% qui n'avaient aucune information.

Aux uns et aux autres, laissez-moi vous dire que nous sommes super content de votre présence ici dans cette salle et nous vous en remercions très sincèrement.
Applaudissement !

 09H40.

Mot de bienvenu de Directeur Général, Représentant de l'ITAC/Congo Brazzaville.

Excellences Messieurs les Ministres, chères et chers Camarades, représentants des Entreprises.

Nous remercions la Direction de l'ITAC de la confiance qu'il a placée à notre structure pour lui représenter en République du Congo/Brazzaville. Nous avons connu beaucoup de difficultés pour organiser ce séminaire, mais c'est grâce à Dieu tout puissant que nous sommes ici aujourd'hui. La cause principale de nos difficultés, l'ADEX vient de l'expliquer, lors de son intervention, nous voulons en Afrique que tout soit gratuit alors que tout le monde connaît aussi que, ce n'est plus possible, parce qu'il est temps que les Africains prennent en mains leurs destins même avec peu des moyens.

Nous vous demandons de suivre attentivement les exposés des experts et de vulgariser ce que vous apprendrez ici dans votre Entité, Entreprise ou Communauté.

Je vous remercie de votre attention

Applaudissement

 09H55.

APPEL NOMINAL ET REMISE DES MATERIELS DIDACTIQUES

10H00.

PRESENTATION DE L'ITAC

ITAC par son vrai nom, Institut du travail d'Afrique Centrale (ITAC) en sigle est une Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING) fondée le 28 avril 2005 par le Conseil Régional des Syndicats d'Afrique Centrale (CSAC) qui organisait en 2021, 4.612 syndicats dans 11 pays de l'Afrique Centrale.

L'ITAC a comme mission principale : assurer la gestion des Relations Professionnelles et du Travail (dialogue social, égalité du Genre au travail, santé et sécurité au travail, Ressources Humaines, droit du travail, marché du travail, relations employeurs et employés, la lutte syndicale, droits syndicaux et la liberté syndicale ...), la formation continue pendant la carrière, la lutte contre la pauvreté dans le milieu du travail et monde rural, de promouvoir le développement rural durable, participatif et intégré et organiser la lutte contre les changements climatiques et ses effets néfastes dans le milieu du travail et dans les zones rurales par la formation, information, sensibilisation et mobilisation sociale.

L'ITAC par son bureau Technique de la lutte contre le changement climatique (ITAC/BTCC) en sigle est à l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique et ses effets néfastes dans les milieux du travail et dans les zones rurales de l'Afrique Centrale. L'ITAC est une OING à l'utilité publique régionale lui octroyé par la CEEAC en 2007, et Conseiller aux Relations Professionnelles et du travail de 11 Gouvernements des pays de l'Afrique Centrale. L'ITAC est une OING démocratique, avec des pratiques et Directions Démocratique, entièrement contrôlé par ses membres.

L'ITAC dispose les statuts consultatifs à l'OIF, CEEAC, SADC et U.A. nous organisons : 318 Syndicats, ODDF, OPA, APA, ASBL et Association des Relations Professionnelles. Toutes les 318 Organisations affiliées à l'ITAC organisent 1.017.000 membres dans 11 pays de l'Afrique Centrale.

CONTACT ITAC

Institut du Travail d'Afrique Centrale (ITAC).

Secrétariat Administratif

Crois. Des avenues Commerce/Plateau,

Galerie du Grand Marché, local 23/A

B.P. 2901 KINSHASA GOMBE, RDC

Tél: 00243821776118-903635328 WSP 00243895700569

E-mail: itac.orgsr@gmail.com Site Web : www.itac-ilca.org

10h05.

▪ **CHANGEMENT CLIMATIQUE : HISTORIQUE ET DEVELOPPEMENT** **Prof. Calice MIKALA-MOUTSINGA**

L'impact de l'humanité sur le climat ou mieux sur l'environnement, et l'importance du climat pour l'humanité prennent, de nos jours, des proportions de plus en plus préoccupantes dans les stratégies globales (économiques et géopolitiques) dans la perspective du développement durable.

Toutefois, il est déjà important de souligner que ces préoccupations partent depuis l'antiquité en parlant de certaines perturbations à caractère anthropique comme la déforestation, ayant un effet manifestement négatif sur le climat local, réduisant les précipitations et favorisant l'augmentation de la température normale.

Autrefois, des histoires circulaient dans la sagesse populaire, racontant comment des régions entières, jadis luxuriantes, avaient été transformées en véritables déserts à la suite d'un défrichage intensif.

A la fin du XV^e siècle, Christophe Colomb est l'un des premiers à rapporter que l'Homme, en modifiant son environnement, pourrait modifier le climat. C'est ce qu'expliquaient Fabien Locher et Jean Baptiste Frescoz dans leur livre *Les révoltes du ciel, Une histoire du changement climatique du XV^e au XX^e siècle*.

Mais, c'est quoi exactement le changement climatique?

Le terme «Changements Climatiques» désigne les variations des températures et des conditions météorologiques sur le long terme. Ces variations peuvent être un phénomène naturel, mais depuis le début du XIX^e siècle, elles résultent principalement de l'activité humaine, notamment de l'utilisation des combustibles fossiles (tels que le charbon, le pétrole et le gaz) qui produisent des gaz à effet de serre.

L'histoire sur les changements climatiques, comme vous l'avez certainement remarqué est à la fois très vieille et riche en rebondissements. Toutefois, ce qui est très certain, c'est que les changements climatiques constituent dorénavant le plus grand défi que l'Homme et les gouvernements du monde auront à relever et à surmonter pour leur survie sur terre.

La communauté scientifique affirme que: « Il est minuit moins une. Nos politiciens ne sauront –ils laisser de côté l'intérêt économique enfin en faveur de la sauvegarde de l'humanité? Seule une pression populaire jamais vue auparavant pourrait les pousser à le faire. »

Une pression populaire gagnante passera forcément par la prise de conscience de toutes et de tous sur le sujet relatif aux bouleversements sans cesse inquiétants du climat à travers le monde, causant des dégâts considérables dans quasiment tous les domaines de l'existence humaine.

▪ LE CO2 SUR LE BANC D'ACCUSATION

La première utilisation du terme « effet de serre » est apparue sous la plume de Jean-Baptiste Joseph Fourier, un physicien français, dès 1824. Celui-ci souhaitait illustrer, par analogie, comment les radiations solaires sont retenues par les molécules de gaz présentes dans l'atmosphère. C'est pourquoi, ces derniers sont communément appelés gaz à effet de serre (GES).



Bien que souvent associé au changement climatique, l'effet de serre est avant tout une faculté normale de notre atmosphère, nécessaire au maintien d'une température relativement stable et équilibrée, suffisamment élevée pour soutenir la vie telle que nous la connaissons.

Il n'était bien sûr pas encore question, à l'époque, de réchauffement global du climat, mais l'on considérait toujours des perturbations anthropiques pouvant avoir une incidence sur la météo locale. D'aucuns croyaient que la modification du climat entraînerait des conséquences positives. Cependant, « le labour amène la pluie », disait-on aux colons envoyés pour cultiver les Prairies.

Il a donc fallu attendre la fin du XIXe siècle pour obtenir un portrait global du climat mondial avec, en 1873, la fondation de l'Organisation Météorologique Internationale (OMI). A cette époque néanmoins, rares étaient ceux qui croyaient encore en la possibilité d'une quelconque influence humaine sur le climat. Un scientifique suédois, Suivante Arrhenius, a cependant calculé l'impact sur le climat d'une diminution ou d'une augmentation de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère, et ce, dès 1896. Selon ce scientifique, une ère glaciaire, alors qu'un doublement de la concentration de ce gaz à effet de serre causerait une augmentation de la température moyenne de l'ordre de 5 à 6°C

Au même moment, l'un de ses compatriotes, Arvid Högbom, quantifia les sources naturelles de CO₂ rejeté dans l'atmosphère et démontra que la combustion industrielle du charbon entraînerait éventuellement une augmentation de la température mondiale moyenne. Etant donné le faible poids de l'activité industrielle à cette époque, il estimait toutefois que le réchauffement anthropique ne se produirait pas avant des milliers d'années. Ses conclusions ont été rejetées par ses pairs.

Le suivi systématique des concentrations de CO₂ dans l'atmosphère commença plus d'un demi-siècle plus tard, soit en 1957, alors que des préoccupations croissantes à ce sujet apparaissaient dans la communauté scientifique.

Dix ans après, deux climatologues pionniers de la modélisation du climat, Syukuro Manabe et Richard Wetherald, lançaient l'alerte en prédisant le doublement de la concentration en CO₂ et une augmentation globale de la température de l'ordre de 2,5 °C au début du XXIe siècle.

▪ PREMIERES ACTIONS CONCENTREES AUTOUR DE CLIMAT

Malgré l'extrême importance de ces informations, ce n'est qu'en 1979 que fut organisée la première Conférence mondiale sur le climat, à Genève.

A cette occasion, un programme de recherche climatologique mondial fut lancé, lequel entraîna, en 1988, la création du fameux Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC).

L'année suivant la création du GIEC, avait lieu la seconde conférence mondiale sur le climat, à la Haye (Pays-Bas), laquelle permit de réunir 149 pays. Ceux-ci s'engagèrent à entreprendre les négociations nécessaires pour mettre en place une convention sur les changements climatiques.

Notons qu'à cette occasion, les 12 Etats de la Communauté économique européenne prirent la résolution de stabiliser leurs émissions de gaz à effet de serre au cours des années 90 avant l'an 2000.

GIEC sonne alerte mondiale avec son premier rapport

Le tout premier rapport du GIEC, publié en 1990, fit état de l'impact des activités humaines sur le climat, soulignant notamment que les émissions de GES d'origine humaine augmentent sensiblement l'effet de serre naturel et contribuent au réchauffement climatique.

Ce rapport présentait quatre scénarios d'émissions de gaz à effet de serre, en fonction des actions prises (ou pas) par les différents gouvernements, entraînant un réchauffement moyen variant entre 1 et 3 °C selon le cas. Les rapports subséquents du GIEC, publiés en 1995, 2001, 2007 et 2013, présentèrent des conclusions plus alarmantes d'une fois à l'autre.

- 1992 : la première conférence des parties (cop1) en sigle

Le premier sommet de la terre, tenu en 1992 à Rio de Janeiro (Brésil), amorça la période de signature de la Convention-cadre sur les changements climatiques. Cette entente a été ratifiée à ce jour par 189 pays. Trois grands principes y sont reconnus, à savoir: le principe de précaution, le principe des responsabilités et le principe du droit au développement.

En 1995, lors de la première Conférence des Parties (COP1) à la Convention sur le climat à Berlin, en Allemagne, le principe des quotas d'émissions de GES fut adopté. Lors de la seconde conférence, à Genève en 1996, les parties s'engagèrent à fixer des objectifs de réduction des GES chiffrés et légalement contraignants. Lors du deuxième sommet de la terre, tenu à New York (USA) en 1997, des différends commencèrent cependant à apparaître entre les Etats-Unis et l'Europe sur la façon de lutter contre les changements climatiques.

La même année, la troisième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques déboucha sur le protocole de Kyoto (Japon), un ajout à la Convention-cadre fait par les parties, dans la ville du même nom. Les pays s'engagèrent alors à réduire, entre 2008 et 2012, leurs émissions de GES de 5,2 % en moyenne sous le niveau de 1990.

Les Etats-Unis, à la tête d'un groupe de pays industrialisés, commencèrent cependant à faire pression pour que des mécanismes de flexibilité soient ajoutés au protocole, permettant aux pays de rencontrer leurs non pas en réduisant leurs émissions, mais en finançant des réductions à l'étranger.

- Les désaccords entrent des pays nantis, responsables de réchauffement de la terre

Lors des conférences ultérieures, le désaccord entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe s'intensifia. Les dissensions furent aussi vives entre les pays industrialisés, désireux de faire porter le fardeau de la lutte aux GES sur l'ensemble de la communauté internationale, et les pays en développement, refusant d'hypothéquer l'économie de leurs nations pour réparer les torts causés par les premiers.

En 2001, le président américain George W. Bush affirma son opposition au protocole de Kyoto et, annonça que les Etats-Unis renonçaient dorénavant à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre.

Le protocole de Kyoto prend tout de même effet en 2005, après avoir été ratifié par 141 pays. Les Etats-Unis et l'Australie qui comptent à eux seuls pour le tiers des émissions de GES à l'échelle mondiale, n'ont pas ratifié le protocole malgré l'ajout des mécanismes de flexibilité qu'ils avaient exigés. En 2005, lors de la première rencontre des signataires du Protocole à Montréal (Québec), 182 pays sur 192 l'avaient ratifié ou approuvé.

- CONFLITS D'INTERETS.

Les Etats-Unis d'Amérique font toujours bande à part, à la tête d'un groupe des pays dits «des économies majeures », pour concurrencer les négociations qui ont lieu sous l'égide de l'ONU.

Dans son communiqué publié en 2006, ce groupe mentionne que la lutte contre le réchauffement climatique ne doit pas freiner la croissance économique, et que la plus grosse partie de la lutte contre le réchauffement climatique reviendra au secteur privé.

Les conférences suivantes, précisément celles de Bali (Indonésie, 2007), de Poznan (Pologne, 2008), Copenhague (Danemark, 2009) et Cancun (Mexique, 2010), ont toutes plus ou moins affaibli les engagements internationaux.

A la conférence de Durban (Afrique du sud, 2011), le Canada a renié officiellement son engagement en faveur du Protocole de Kyoto, causant un tollé en raison entre autres de la déclaration de Stephen Harper selon laquelle sa ratification avait été une erreur.

Une lueur d'espoir avait ressurgi, une année après, lors de la conférence de Doha au Qatar en 2012, lorsque les pays reconduisirent le Protocole de Kyoto jusqu'en 2020 et s'engagèrent à mettre en place « un protocole, un instrument juridique ou un accord ayant force juridique » lors de la conférence qui aura lieu en 2015 à Paris (France).

La conférence de Varsovie (Pologne) en 2013 avait néanmoins donné lieu à des affrontements importants entre les pays industrialisés, d'une part, et les pays émergents de l'autre.

Un accord, constituant une feuille de route pour atteindre les objectifs de la conférence de Paris, a été conclu in extremis. Il est à prévoir que la conférence qui se tiendra à Lima (Pérou) en décembre prochain donnera également du fil à retordre aux négociateurs et négociatrices.

En effet, il est effarant de constater qu'au fil de temps, les accords sont de moins en moins contraignants, de moins en moins chiffrés et opèrent un glissement vers l'éco blanchiment de l'économie aux changements climatiques plutôt que leur prévention.

- Toutes les parties doivent partager leurs responsabilités

Il y a juste quelques semaines, la ville de Charm el-Cheikh (Egypte) a abrité du 6 au 18 novembre, l'événement majeur du calendrier climatique international de 2022, notamment la 27e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – COP27. Trois objectifs majeurs étaient au cœur des débats, à savoir : l'augmentation durable de la productivité et des revenus agricoles (sécurité alimentaire); l'adaptation et le renforcement de la résilience face aux impacts des changements climatiques (adaptation); et la réduction et/ou la suppression des émissions de gaz à effet de serre.

Près de 200 pays se sont réunis à Charm el-Cheikh en Égypte pour cette 27e conférence de l'ONU sur le climat, afin de débattre et trouver des voies de sortie face aux dégâts causés par les changements climatiques à travers le monde, surtout dans zones moins développées. D'où, toute l'importance qui a, une fois encore, été accordée par toutes les parties prenantes, à ce grand rendez-vous du climat sur la survie de l'humanité.

- Et maintenant que faire ?

Maintenant, c'est à chacune et à chacun de nous, de s'engager très fermement dans ce combat afin de relever ce défi du millénaire en toute sérénité et responsabilité. Car la non implication d'un seul cerveau finira par saboter, non seulement les relations humaines, mais surtout par hypothéquer de plus en plus les chances de l'équilibre socio-politique et économique mondial. En Afrique Centrale, les Gouvernements Centraux et locaux, la Société Civile, les Autorités traditionnelles et la population dans sa composante doivent se mettre debout comme un seul l'homme pour faire face à ce grand défi pour tout le monde, y compris, vous qui lisiez ce rapport.

Au moment où tout le monde s'est réveillé face au changement climatique et ses effets néfastes, avec armes à la main, les Gouvernements, les Entreprises, Etablissements des toutes natures, les Administrations publiques, les provinces, les districts, les territoires, les Communautés rurales et les villages des pays de l'Afrique Centrale dorment encore profondément. Mettons-nous debout dès pour gagner organiser notre lutte contre le changement climatique, il s'agit d'une responsabilité individuelle et collective des tous les Africains du Centre.

 **12h40 : Pause – Café**

13h00 :

▪ **TRANSITION ECOLOGIQUE**

Par Jean Pascal MOTYNGEA BOTHOLA, Expert et Administrateur Directeur
Exécutif de l'ITAC



Par Jean Pascal MOTYNGEA BOTHOLA, Expert en Relations Professionnelles et du Travail
ADEX/ITAC.

Selon Jean Pascal MOTYNGEA : «Changement climatique égale : la réduction drastique de la biodiversité, diminution des ressources naturelles qui nous font vivre, augmentation des risques environnementaux majeurs, changement radical des saisons, diminution de l'eau douce ... »

Les enjeux liés à notre environnement sont une préoccupation majeure pour nos populations. Il en va de l'avenir de notre planète et de ses habitants. Pour pouvoir y apporter une réponse efficace, il est nécessaire de repenser en profondeur nos modèles économique et social.

En quoi alors consiste la transition écologique ?

Quels sont ses objectifs ? Et que permet-elle ? C'est ce que Mr. Jean Pascal MOTYNGEA va nous expliquer dans son exposé de ce jour.

Selon Jean Pascal : l'écologie est un seul mot pour une double réalité. L'écologie signifie, au sens premier du terme, est une science dont l'objet est l'étude des interactions des êtres vivants (la biodiversité) avec leur environnement et entre eux au sein de cet environnement (l'ensemble étant désigné par le terme «écosystème»). Par extension, l'écologie désigne également un mouvement de pensée (l'écologisme ou écologie politique) qui s'incarne dans divers courants dont l'objectif commun est d'intégrer les enjeux environnementaux à l'organisation sociale, économique, politique et culturelle. Il s'agit à terme de mettre en place un nouveau modèle de développement basé sur une transformation radicale du rapport activité humaine/Nature.

Où'est-ce que la Transition?

Au sens premier, une transition est un passage d'un état à un autre. On peut l'envisager un peu plus précisément comme un changement systémique qui entraîne de profondes recompositions spatiales. La transition connote l'idée de progressivité, de changement graduel ; mais une transition peut comporter aussi des ruptures.

Où'est-ce que la transition écologique ?

La transition écologique est un concept qui vise à mettre en place un nouveau modèle économique et social de manière à répondre aux enjeux écologiques de notre siècle. Cette notion intègre la transition énergétique et cherche à repenser nos façons de produire, de travailler et de vivre ensemble sur une province, district, territoire, groupement, Communauté rurale et village pour le rendre plus écologique. En transformant notre mode de vie actuelle et en adoptant des comportements qui nous permettent de réduire nos émissions de Gaz à effet de serre et en préservant la biodiversité et les écosystèmes locaux, nous atteindrons les objectifs de la transition écologique pour l'Afrique Centrale avec un impact positif sur l'environnement.

En ce sens, la transition écologique représente une période d'adaptation qui permet d'adopter de nouveaux modes de vie pour la population, un autre modèle de fonctionnement pour les Entreprises, Etablissements des toutes natures, Administration publique nationale, provinciale, locale et schémas énergétiques pour les Gouvernements qui doivent privilégier les énergies renouvelables (Energie solaire, hydroélectrique, éolienne, etc...) en opposition au schéma actuel principalement basé sur les énergies fossiles (pétrole, gaz de naturel, charbon...).

Elle vise aussi à diminuer la consommation d'énergie en limitant au maximum les gaspillages, à améliorer l'efficacité énergétique et à faire évoluer les comportements de consommation en vue d'apporter une réponse à la fois économique et sociale aux enjeux environnementaux de notre Sous-Région (Afrique Centrale).

Quels sont les objectifs de la transition écologique en Afrique Centrale ?

Les pays de l'Afrique Centrale doivent mettre en place, des lois portant sur la transition écologique et pour une croissance économique verte. Chaque pays doit fixer ses objectifs en ce qui concerne, la transition écologique. Pour réussir la transition écologique en Afrique Centrale, il sera vraiment urgent de donner la priorité absolue aux énergies renouvelables (barrages, énergies solaires, éolienne...) qui sont en abondance en Afrique Centrale et d'abandonner les énergies fossiles, responsables du réchauffement climatique.

En Afrique Centrale, nous devons réaliser les objectifs de la transition écologique ci-dessous :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Réduire la consommation de l'énergie ;
- Réduire la consommation des énergies fossiles en faveur des énergies renouvelables qui doivent être généralisées ;
- Empêcher l'agriculture des brulis ;
- Empêcher la déforestation et encourager le reboisement Communautaire massive ;
- Disposer d'un parc immobilier aux normes BBC (bâtiment basse consommation) ou assimilées ;
- Une bonne gestion des déchets ;
- Une bonne gestion des forêts, des eaux douces et des terres humides avec leurs biodiversités.

Que peut apporter la transition Ecologique ?

Pas un jour ne passe sans que les scientifiques ne nous alertent sur les dangers du dérèglement climatique sur l'écosystème, la météo, la qualité et la quantité des ressources, la santé publique ou encore la croissance économique.

La transition écologique opère à tous les niveaux pour apporter une solution globale aux menaces qui pèsent sur notre planète du fait d'un modèle économique et social obsolète.

Il s'agit de repenser tout à la fois nos manières de consommer, de produire ou encore de cohabiter dans une démarche de développement durable de manière à apporter une réponse efficace et pérenne aux grands enjeux environnementaux de notre siècle.

Ainsi, en agissant sur différents leviers, la transition écologique permet de :

Lutter contre le réchauffement climatique

Le réchauffement climatique est principalement causé par les gaz à effet de serre. En transformant les écosystèmes atmosphériques, il produit non seulement des événements météorologiques extrêmes (canicule, sécheresse, inondations, tempêtes) mais impacte également les activités humaines (agriculture notamment). En réduisant les gaz à effet de serre (CO2 principalement), il est possible de réduire notre impact sur le climat. Cela passe par un modèle de production électrique privilégiant les énergies renouvelables comme le solaire, l'éolien ou encore l'énergie hydraulique.

Réduire la pollution et notre consommation de ressources

En plus du CO₂, notre énergie produit d'autres types de polluants comme les particules fines (provenant des centrales à charbon), les déchets nucléaires (provenant des centrales nucléaires) ou le méthane (provenant des centrales à gaz). De plus, ces systèmes de production d'énergie consomment énormément de ressources et notamment de l'eau. C'est pourquoi en changeant notre façon de produire et de consommer, il est possible de diminuer la pollution ainsi que notre consommation de ressources, dont l'eau.

Améliorer notre sante

La qualité de l'air agit directement sur notre santé. La pollution de l'air affecte notre santé pulmonaire, et touche particulièrement les populations les plus fragiles comme les bébés et les personnes âgées. La pollution touche également notre cerveau et augmenterait les risques de développer des cancers. En réduisant les gaz à effet de serre, les particules fines et autres émissions polluantes, la transition écologique permet d'améliorer sensiblement la santé publique

Réduire les déchets

La réduction des déchets permet de protéger l'environnement. Certains déchets peuvent également être valorisés pour produire de l'électricité, de la chaleur ou de l'énergie. Par exemple, les déchets organiques biodégradables peuvent être utilisés pour le compost ou la méthanisation.

Relancer une nouvelle forme de croissance : la croissance verte

Avec l'épuisement des réserves de pétrole ou de gaz, les énergies fossiles sont de plus en plus coûteuses et difficiles à exploiter. Elles constituent de fait un frein à la croissance. En développant des énergies positives plus accessibles comme les énergies renouvelables, il est possible de relancer la croissance par la création d'emplois dans des secteurs nouveaux et sur de nouvelles technologies. C'est ce qu'on appelle **la croissance verte ou économie verte**.

Lutter contre la précarité énergétique

De plus en plus dans les pays de l'Afrique Centrale se trouvent en situation de précarité énergétique (seulement 9% de la population ont l'accès à l'électricité et 11 % seulement l'eau potable. Pour lutter contre cette injustice sociale, nous encourageons que les Gouvernements puissent adopter l'énergie photovoltaïque qui est abondance dans tous les pays de l'Afrique Centrale, moins polluant et moins chère.

La transition énergétique crée beaucoup d'emplois.

Notre modèle socio-économique est basé sur les énergies fossiles. La transition énergétique est donc fondamentale pour l'Afrique Centrale et nous devons aussi repenser notre consommation d'énergie individuellement et collectivement de sa production à sa consommation. Elle passe premièrement par la réduction de la consommation d'énergie puis par l'augmentation de la part des énergies renouvelables pour parvenir à une consommation énergétique respectueuse des limites planétaires, qui n'utilise pas des ressources finies et limitées. C'est aussi penser l'approvisionnement en énergie sur la base d'un modèle circulaire.

Cette transition en Afrique Centrale doit passer obligatoirement par une industrialisation raisonnable avec moins de mécanisation et des gaspillages, demanderait davantage d'heures de travail en manufacture et en agriculture.

Un rapport, publié en 2020 par le réseau Action Climat Afrique Centrale (RECAC) qui fédère 52 ONG (les syndicats, les ONG, et des associations environnementales, sociales et d'éducation populaire), chiffre le nombre d'emplois que les pays de l'Afrique Centrale peuvent créer par la transition écologique à un plus d'un million l'an. Nous devons continuer à travailler dans ce secteur de la transition écologique.

La transition industrielle

L'industrialisation de l'Afrique Centrale se trouve encore dans un stade embryonnaire (17% des produits manufacturés sont fabriqués en Afrique Centrale et notre sous-région importe 83% des produits manufacturés à travers le monde).



Nous reconnaitre que l'industrie est un secteur extrêmement polluant, 18% des émissions de gaz à effet de serre lui sont imputées dans le monde. L'industrie dans son ensemble doit être repensée pour réduire son empreinte carbone et avoir un impact écologique le plus faible possible. Cela passe par une production locale, pensée au travers d'une approche durable utilisant le moins d'énergie possible tout au long du cycle de vie du bien : sa conception, sa fabrication, sa commercialisation, son utilisation, son réemploi et son recyclage.

La transition agro-alimentaire.



L'agriculture industrielle, majoritaire aujourd'hui, a un impact écologique élevé. Le secteur agricole est responsable de 24% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde et de 80% de la déforestation. Ses conséquences sont nombreuses et néfastes pour la planète comme pour l'humain (destruction de la biodiversité, pollution des sols, et des eaux...) sans oublier ses impacts sociaux : 2/3 des travailleurs pauvres dans le monde sont dans le secteur agricole. Une transition doit s'opérer afin de penser une agriculture respectueuse de l'environnement et des humains. Elle doit s'inscrire dans une volonté de durabilité pour permettre à tous l'accès à une alimentation.

L'agriculture en Afrique Centrale est le deuxième secteur qui émet les gaz à effet de serre par la déforestation massive, l'agriculture de brulis et les feux des forêts et des savanes.

14h30

▪ QUELLES SONT LES CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE?

Par Jean Pascal MOTYNGEA BOTHOLA, Expert en Relations Professionnelles et du Travail
Et Administrateur Directeur Exécutif de l'ITAC.

Le changement climatique modifie l'équilibre thermique de la Terre et a de nombreuses conséquences sur l'homme et l'environnement. On distingue les conséquences directes des conséquences indirectes du changement climatique. Des points de bascule dans le système climatique aux conséquences imprévisibles et irrévocables pourraient bientôt être atteints.

Il est scientifiquement impossible d'attribuer chaque événement météorologique au changement climatique actuel ; sur le plan statistique, il est toutefois possible de prouver que le réchauffement mondial augmente la probabilité de phénomènes météorologiques extrêmes. Le sixième rapport du GIEC de 2021 constate que «des changements largement répandus et rapides se sont manifestés dans l'atmosphère, l'océan, la cryosphère et la biosphère».



Les conséquences directes du changement climatique provoqué par l'activité humaine sont les suivantes :

- Hausse des températures maximales
- Hausse des températures minimales
- Hausse du niveau de la mer
- Hausse de la température des océans
- Intensification des précipitations (fortes pluies et grêle)
- Augmentation des cyclones tropicaux violents
- Augmentation des périodes d'aridité et de sécheresse
- Recul de la glace de la mer Arctique et de la couverture neigeuse
- Recul et fonte des glaciers
- Dégel du pergélisol

Les conséquences indirectes du changement climatique qui concernent directement la population et l'environnement en Afrique Centrale sont les suivantes :

- Augmentation des crises alimentaires et de l'eau, notamment dans les zones rurales ;
- Menace d'existences en raison d'inondations et d'incendies de forêt ;
- Risques sanitaires en raison de la hausse de la fréquence et de l'intensité de vagues de canicule ;
- Conséquences économiques aggravent des conséquences climatiques ;
- Prolifération des insectes nuisibles qui transmettent des maladies graves et mortelles surtout dans les zones tropicales ;

- Perte de la biodiversité en raison de la capacité et de la vitesse d'adaptation limitées de la faune et de la flore ;
- Acidification des océans due aux concentrations de HCO_3 élevées dans l'eau en raison de la hausse des concentrations de CO_2 ;
- Augmentation des cancers de la peau provoquée par l'augmentation des rayons infraviolets ;
- Les maladies respiratoires provoquées par la pollution des airs

Tous les secteurs économiques seront touchés, voilà pourquoi il est nécessaire d'agir aujourd'hui (p. ex. agriculture, sylviculture, énergie, infrastructure, tourisme, etc.)

En raison d'émissions de gaz à effet de serre passées et futures, de nombreux changements en particulier dans l'océan, les calottes glaciaires et le niveau mondial de la mer sont irréversibles pour des siècles, voire des millénaires.

Le climat mondial étant un vaste système interconnecté influencé par un grand nombre de facteurs, ses effets secondaires peuvent dès lors être positifs ou négatifs. Il s'agit de développements qui se renforcent à l'apparition de certaines conditions.

Ces points de bascule correspondent au franchissement de valeurs seuils pour lesquelles certaines conséquences ne peuvent plus être évitées, même si les températures devaient baisser à nouveau par la suite.

On peut par exemple nommer l'effet albédo de la glace, qui se rapporte à la fonte de la calotte glaciaire. Les vastes surfaces de glace refroidissent le climat, car elles réfléchissent une proportion plus importante de rayonnement. La hausse mondiale des températures moyennes entraîne toutefois la fonte et la réduction de ces surfaces de glace.

En conséquence, le rayonnement infrarouge diminue. Dans le même temps, on constate une augmentation de la surface terrestre ou des océans qui ont un albédo considérablement plus faible. Ils reflètent donc moins de rayonnement et renforcent l'origine de la fonte des glaces.

Selon le rapport 2021 du GIEC, des changements profonds et à long terme tels que la fonte des calottes glaciaires, la hausse des températures et du niveau de la mer, ou bien l'acidification des océans sont déjà en cours de manière irréversible.

 **15h30 : débat général**

Fin de la première journée

➤ MERCREDI LE 07 DECEMBRE 2022

 **08H30: projection de film;**

 **08h45 : Synthèse de mardi le 06 décembre 2022 ;**

 **09h00 : Appel nominal**

 **09h05 : Exposé de Prof. Cédric CARLEY MOMBOULA**

▪ GESTION DES RESSOURCES HUMAINES A L'HORIZON 2030-2050

Exposé de Prof. Cédric CARLEY MOMBOULA

INTRODUCTION

Quand une entreprise connaît un bouleversement organisationnel sans précédent, elle se doit d'innover et se transformer afin d'être toujours plus compétitive pour rester en adéquation avec les exigences du marché.

Si toutes les organisations productives, publiques et privées, connaissent les mêmes problèmes : recruter, former, promouvoir..., à l'horizon 2030 elles seront toutes face à une crise et une seule urgence : les conséquences réelles et pointues du changement climatique.

Les conséquences du CHANGEMENT CLIMATIQUE MODIFIERONT RADICALEMENT LE MILIEU DU TRAVAIL.

Quel rôle pour les RH à l'heure du changement climatique ?

EVOLUTION DU METIER DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Il est toujours difficile de savoir si l'évolution des conceptions et des principes a entraîné une ÉVOLUTION DES PRATIQUES ou si, à l'inverse, l'évolution des pratiques a modifié les principes et notamment la conception que l'on se forge de l'homme au travail avec l'apparition de la GRH.

L'homme dans la conception de la gestion du personnel

Sans refaire l'histoire de l'organisation scientifique du travail, on peut rappeler quelques convictions de Taylor et de ses épigones.

La première a trait à la motivation puis que c'est à partir d'elle que Taylor bâtit son système. Taylor est persuadé que seul le salaire motive l'ouvrier, et sur cette conviction il fondera des principes d'organisation et de rémunération qui, d'après lui, permettent de réconcilier les intérêts du patron et ceux de l'ouvrier.

L'homme dans la à conception de la gestion du personnel

La seconde conviction de Taylor repose sur l'existence d'une «**ONEBESTWAY**» en matière de division du travail qui permet d'optimiser le rendement compte tenu de l'amortissement des coûts d'apprentissage et, il ne faut pas l'oublier, d'un niveau de formation très bas de la main d'œuvre qui se présentait aux portes des mines et des usines à son époque.

L'homme dans la conception de la GRH

Pour la GRH l'homme n'est pas une ressource au sens « **ressource minière** » mais l'homme a de la RESSOURCE c'est-à-dire qu'il est autonome (la gestion du personnel voyait essentiellement dépendant), capable de prendre des initiatives, d'innover, de trouver des solutions. Dès lors, même si la loi du système oblige toujours à rentabiliser le travail humain, l'horizon de la gestion évolue : un DRH considère que l'investissement dans les hommes peut être un véritable investissement sur cinq, dix, quinze ans et pas uniquement une charge à récupérer dans l'année par un surcroît de productivité immédiate. Cela change beaucoup de choses car l'allongement de la durée de retour sur investissement n'autorise plus une gestion du personnel au fil de l'eau, il faut faire des prévisions dans tous les domaines : emploi, recrutement, formation, rémunération, etc.

La GRH est souvent présentée comme une succession d'activités spécifiques qui ont évolué au fil du temps, liées aux obligations de l'entreprise : recruter, établir des contrats de travail, rémunérer les salariés, respecter la réglementation. Elles sont par ailleurs décrites selon un continuum temporel au cours duquel la Fonction Personnel des débuts de la société industrielle, essentiellement administrative et réglementaire, se serait progressivement enrichie d'une dimension sociale après 1936, à la suite des événements qui ont contribué au développement de nouvelles lois sociales (semaine de quarante heures, congés payés, conventions collectives). Puis, après la seconde guerre mondiale, la fonction se serait professionnalisée, devenant à la fois plus formalisée et standardisée.



Dans cette représentation conçue de manière séquentielle, chaque modèle est supposé se construire contre le précédent pour améliorer les défauts et dépasser les limites. Ainsi la gestion des relations humaines constituerait une amélioration de l'administration du personnel et serait à son tour nettement dépassée grâce aux apports de la sociotechnique qui aurait permis l'avènement du développement social. Aujourd'hui, la GRH constituerait la pratique indispensable pour faire du salarié un «*actif spécifique*».

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES A L'HORIZON 2030-2050

La GRH, La gestion des opérations, l'accroissement des marchés et de la clientèle,

- La gestion financière, la recherche et le développement, etc.

Les questions liées à la GESTION DES RESSOURCES HUMAINES à L'HORIZON 2030-2050 sont parmi les aspects les plus difficiles à traiter et à mettre en œuvre pour les dirigeants de demain.

Le manque d'information, de temps, d'expérience et de dialogue social ainsi que l'absence de soutien, d'encadrement et d'outils sont des raisons qui obligent les organisations à l'heure actuelle à mettre au second plan la **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES** que j'appelle «ADAPTÉE» (GRH AXÉE CHANGEMENT CLIMATIQUE). Pourtant, il s'agit là d'un des enjeux stratégiques de la réussite des entreprises à L'HORIZON 2030-2050.

«Actuellement le réchauffement global de la terre est estimé à 1,09°C contre 1,1°C pour l'Afrique Centrale», a rappelé Edmond Totin dans son propos résumant le chapitre réservé à l'Afrique dans le 6e rapport du GIEC.

Le GIEC prévient que si d'ici 2040, rien n'est fait pour freiner considérablement le réchauffement de la planète, les conséquences seront «**DÉSASTREUSES**».

«Nous devons tout faire pour ne pas DÉPASSER LE SEUIL DE 1,5°C de réchauffement parce qu'à 2°C, ce sera la CATASTROPHE », réitère Edmond Totin.

Augmentation des températures de 1,4 à 2,7 °C d'ici 2050 dans toute la région de l'Afrique Centrale

Une étude parue dans la revue Communications Earth and Environment, intitulée «Projections probabilistes de l'augmentation du stress thermique due au changement climatique », situe l'Afrique subsaharienne parmi les principales régions menacées par des températures «très dangereuses » pour les humains en 2100.

Réalisée par des chercheurs d'Harvard University et de l'Université Washington, cette étude a indiqué que les zones tropicales pourraient faire face à des « températures extrêmement dangereuses » pour les humains sur de longues périodes.



L'étude définit comme «dangereuses » pour les humains, les températures à partir de 39,4°C, et «extrêmement dangereuses» à 51°C. Dans le pire scénario, ces températures pourraient durer deux mois de l'année dans les régions les plus affectées, en tête, l'Afrique subsaharienne et le sous-continent indien. En dehors des zones tropicales, les épisodes de canicules dévastatrices risquent de devenir des phénomènes annuels, selon l'étude. D'ici 2050, il suffira d'une augmentation de 1,2 à 1,9 degré Celsius environ pour accroître entre 25 et 95% le nombre d'Africains sous alimentés (+25% en Afrique centrale, + 50% en Afrique de l'est, +85% en Afrique australe et +95% en Afrique de l'ouest).

Le stress thermique

« Il fait trop chaud pour travailler aujourd'hui ! »

Le réchauffement climatique devrait se traduire par une augmentation du stress thermique au travail qui pourrait entraîner des pertes économiques et de productivité équivalant à 80 millions d'emplois.

Le STRESS THERMIQUE fait référence à une chaleur supérieure à ce que le corps peut tolérer sans subir de dommage physiologique. Il intervient généralement lors de températures supérieures à 35 °C, avec un fort taux d'humidité. La chaleur excessive au travail est un risque pour la santé des travailleurs ; elle restreint les fonctions et les capacités physiques, la capacité de travail et donc la productivité. Elle peut même, dans des cas extrêmes, provoquer un coup de chaleur, qui peut être fatal.

Les projections établies sur la base d'une hausse de la température mondiale de 1,5 °C d'ici à la fin de ce siècle laissent augurer qu'en 2030, 2,2% du total des heures travaillées dans le monde seraient perdues en raison des températures élevées, une perte équivalant à 80 millions d'emplois à temps plein. Ce qui correspond à des pertes économiques de 2 400 milliards de dollars à l'échelle mondiale. L'impact sera inégalement réparti à travers le monde.

Les employeurs et les travailleurs sont les mieux placés pour évaluer les risques et prendre les mesures qui s'imposent sur le lieu de travail afin que les travailleurs puissent affronter les températures s'élevées et continuer à faire leur travail.

CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA SANTE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS

Impact du changement climatique sur la santé humaine

- Effets primaires :

En cas de très fortes chaleurs, la température du sang augmente. Les maladies professionnelles et les blessures liées à la chaleur surviennent dans des situations où la charge thermique totale dépasse les capacités de l'organisme à maintenir des fonctions corporelles normales sans effort excessif.

Parmi les effets aigus sur les conditions de travail santé d'une exposition au des travailleurs stress thermique figurent l'épuisement sous l'effet de la chaleur, les boutons de chaleur (miliaire) ainsi que la fatigue et les syncopes/évanouissements dus à la chaleur. Si la température corporelle dépasse 39 °c, l'individu risque de s'effondrer ou d'avoir un coup de chaleur.

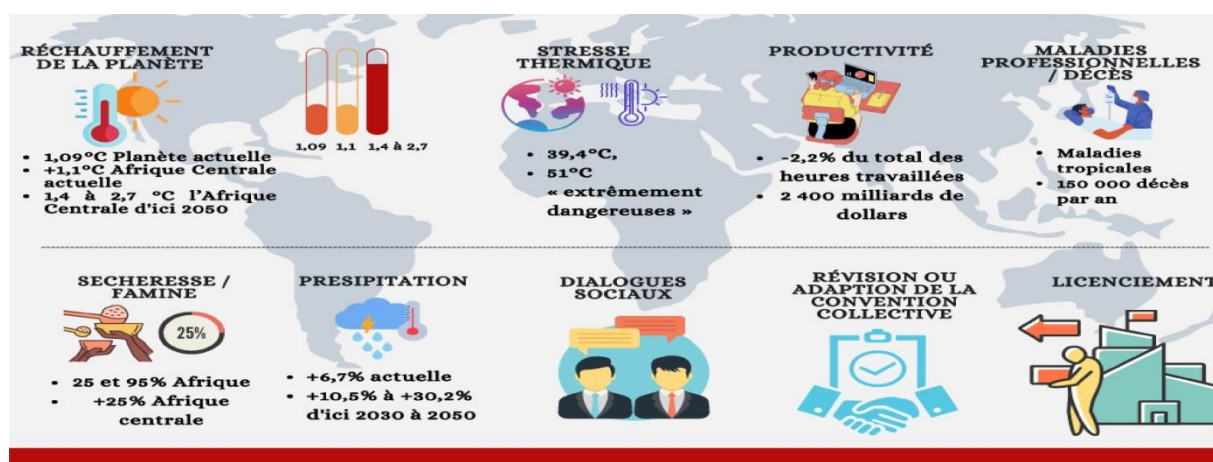
- Effets secondaires :

Le changement climatique élargit la gamme des VECTEURS DE MALADIES (comme les tiques et les moustiques) et favorise le développement d'agents pathogènes hors des zones généralement reconnues comme contaminées. On dit aussi qu'il augmente la production de pollen et les saisons polliniques, ce qui entraîne une augmentation des troubles allergiques chez les travailleurs et autres.

L'impact sur les conditions de travail

Bien entendu, ces risques affecteront aussi les conditions de travail. Habituellement, les gens travaillent mieux à une température comprise entre 16 et 24 °C, selon le type de travail effectué. En plus des effets susmentionnés sur la santé, des températures plus élevées réduisent la productivité des travailleurs et augmentent le risque de fatigue, ce qui peut conduire à une possible «perte de vigilance». Celle-ci peut, à son tour, favoriser l'augmentation de la fréquence de plusieurs types D'ACCIDENTS PROFESSIONNELS, tels que : les risques de trébucher, de se cogner ou de faire d'autres faux mouvements, de tomber de haut, les risques liés aux chutes d'objets, à la manutention mécanique, les risques routiers lors de déplacements professionnels, les risques liés à la circulation interne des véhicules, à la manipulation de produits chimiques ou de dispositifs électriques, etc.

- Ces risques peuvent S'ACCENTUER en raison de facteurs externes ou professionnels : humidité élevée, faible convection de l'air, port de vêtements de protection empêchant l'évaporation de la sueur, etc ;
- Une ORGANISATION DU TRAVAIL INADÉQUATE peut également aggraver la situation : maintien des heures de travail aux heures les plus chaudes de la journée, conditions de pause inadéquates, travail avec des surfaces chaudes, etc.
- L'OMS estime ainsi que le changement climatique serait au moins responsable de 150 000 DÉCÈS PAR AN. Un chiffre qui pourrait même DOUBLER D'ICI À 2030



CONCLUSION

Le changement climatique est indéniable, il a lieu maintenant et il est clair qu'il sera synonyme de défis grandissants dans un avenir proche et plus lointain. Quels que soient les efforts déployés pour atténuer le changement climatique, des conséquences inévitables (inondations, sécheresses, canicules, variations des niveaux de précipitations, rareté des ressources naturelles, déclin de la biodiversité, etc.) s'accompagneront de coûts économiques, sociaux et environnementaux.

Le changement climatique aura un impact considérable sur la santé humaine et le monde du travail. Les syndicats doivent inclure l'adaptation au changement climatique dans leurs stratégies et sensibiliser leurs travailleurs et membres à la prévention des risques potentiels. L'impact des conséquences du changement climatique sur les travailleurs n'est pas toujours connu et compris.

 **11h00 : Pause-café**

12h00 : Exposé de Jean Pascal MOTYNGEA BOTHOLA, Expert en Relations Professionnelles et du Travail Et Administrateur Directeur Exécutif de l'ITAC

▪ LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LES RISQUES PROFESSIONNELLES DANS LE MILIEU DU TRAVAIL.

Par Jean Pascal MOTYNGEA BOTHOLA, Expert en Relations Professionnelles et du Travail Et Administrateur Directeur Exécutif de l'ITAC.



Ensemble, transformons la terre à une planète verte avec Zéro émission de CO2

À l'occasion de la journée mondiale du climat le 08 décembre 2021, l'Administrateur Directeur Exécutif de l'ITAC avait organisé une réunion de travail à Kinshasa, au Centre protestante CEDI en faveur des Présidents des Délégations Syndicales de la Ville province de Kinshasa sur les risques professionnels induits par le changement climatique sur la santé des travailleurs et des fonctionnaires dont voici le texte.

Dans une démarche d'anticipation prospective jusqu'au milieu du XXI^{ème} siècle, les Experts mondiaux de la santé au travail se sont attachés à caractériser les interactions entre le climat, l'environnement et la santé au travail dans l'objectif d'identifier les risques professionnels potentiellement accrus par le changement climatique.

Les Experts de santé au travail mondial mettent en évidence le fait que les risques professionnels vont augmenter à 300% dans dix prochaines années et tous les risques professionnels sont et seront affectés par le changement climatique et les modifications de l'environnement, à l'exception des risques liés au bruit et aux rayonnements artificiels. Sont principalement en cause la hausse des températures, l'évolution de l'environnement biologique et chimique, et la modification de la fréquence et de l'intensité de certains aléas climatiques.

Le Département de Santé au Travail de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale (ITAC/DEST), recommande aux partenaires sociaux de mobiliser le monde du travail sur le danger de l'augmentation sans précédente des risques professionnels majeurs dans le milieu du travail provoquant par le changement climatique, de revisiter leurs systèmes de santé et sécurité au travail (98% des entreprises, établissements des toutes natures et Administrations publiques de 11 pays de l'Afrique Centrale n'ont pas des systèmes de santé et sécurité au travail qui se conforment à la loi) afin de former, de mobiliser et sensibiliser les travailleurs et les fonctionnaires sur les effets néfastes du changement climatique sur la santé.

L'ITAC/DEST recommande plus particulièrement d'inciter l'ensemble des acteurs concernés à intégrer dès à présent dans leurs démarches d'évaluation des risques professionnels les impacts du changement climatique déjà perceptibles ou qui peuvent être anticipés, ceci afin de déployer des mesures de prévention adaptées.

Le changement climatique est une réalité en Afrique Centrale qui fait l'objet d'un large consensus dans la communauté scientifique. En raison de l'inertie du système climatique, les modifications du climat liées aux activités humaines vont se poursuivre durant de nombreuses années, ***Quelles que soient les mesures qui sont prises aujourd'hui. La lutte contre le changement climatique, qui s'inscrit dans un changement environnemental plus global, est donc essentielle afin d'en limiter l'ampleur.***

Les relations entre le changement climatique et la santé sont étudiées depuis plusieurs années. Dans un rapport publié en 2016, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) énonce par exemple que les effets sur la santé du changement climatique peuvent déjà être estimés en nombre de décès et années de vie perdues, et concernent toutes les catégories de la population. L'Afrique Centrale doit se doter avant 2025, d'un Plan Sous Régional d'adaptation au changement climatique (PSRCC) intersectoriel regroupant des recommandations pour une période de cinq ans. Dans ce cadre, l'ITAC/DEST et la CRISAC ont saisi la Direction générale de la CEEAC pour mettre en place le plus rapidement que possible, le PSRCC et cela avant décembre 2023.

▪ DES RISQUES PROFESSIONNELS AUGMENTENT

Les connaissances relatives à la climatologie permettent aujourd'hui de réaliser des projections sur le climat futur avec précision. En revanche, les mécanismes par lesquels les modifications climatiques ou environnementales affectent et pourront affecter la santé humaine, qu'il s'agisse de la population générale ou des travailleurs, sont encore peu documentés.

Toutefois, l'expertise de Département de santé au travail de l'ITAC a pu mettre en évidence qu'à l'exception des risques liés au bruit et aux rayonnements artificiels, tous les risques professionnels sont et seront affectés par le changement climatique et les modifications environnementales.

Cette analyse a conduit à classer les modifications climatiques à l'origine des augmentations de risques professionnels majeurs à 300% par rapport à 2020 et selon trois familles/types :

- la hausse des températures ;
- l'évolution de l'environnement biologique, chimique et physique ;
- la modification de la fréquence et de l'intensité de certains aléas climatiques.

L'exposition à la chaleur a des conséquences sur la pénibilité au travail, liées à un impact direct sur les risques professionnels (malaises, déshydratation, coups de chaleur, etc.), mais aussi indirect, notamment sur les risques psychosociaux dues aux situations de tension, sur les risques accidentels liés à une altération de la vigilance, sur les risques chimiques liés à l'inhalation de substances volatiles ou encore sur la modification des risques liés aux agents biologiques (maladies infectieuses, pollens, etc.).

Le changement global va ainsi modifier les zones de répartition de vecteurs de maladies infectieuses (moustiques, tiques, etc.) ou favoriser l'installation de nouveaux vecteurs, faisant ainsi évoluer les risques liés aux agents biologiques, notamment pour les personnes travaillant en milieu naturel ou en contact avec des personnes et des animaux.

Les modifications de la fréquence et de l'intensité de certains aléas climatiques (les inondations, les submersions, l'augmentation de la quantité de pluie, les sécheresses estivales ou les feux de forêts) pourront conduire à une augmentation des risques, en particulier accidentels, de fatigue physique et psychique, notamment pour les personnes exerçant des activités de secours à la personne.

▪ LES RECOMMANDATIONS DE L'ITAC/DEST

L'ITAC/DEST recommande de renforcer sans délai la mobilisation des partenaires sociaux et du monde du travail afin de :

- Mettre en place des systèmes de santé et sécurité au travail moderne, crédible et efficace en recourant au SMS (Système de management de santé et sécurité au travail) ;
- Promouvoir la sensibilisation aux effets du changement climatique sur la santé, par le biais de l'information et de la formation ;
- Inciter l'ensemble des acteurs concernés de la santé au travail à intégrer, dès à présent, les impacts du changement climatique déjà perceptibles ou qui peuvent être anticipés dans leurs démarche d'évaluation des risques (recensement des personnes potentiellement impactées, évaluation spécifique de chaque poste de travail et des expositions réelles en fonction de la zone géographique concernée, *etc.*) ;
- Poursuivre les efforts déjà menés par certains organismes professionnels afin d'intégrer les effets du changement climatique sur la santé dans les démarches de prévention des risques (par exemple par l'adaptation des environnements et de l'organisation de travail) par le biais d'outils dédiés qui devront être développés ;
- Mettre en place des conventions collectives et des accords paritaires portant sur les changements climatiques et ses conséquences dans le milieu du travail.

L'ITAC/DEST recommande également, en cohérence avec les orientations du prochain plan Sous Régional d'adaptation au changement climatique, et afin de faire progresser les connaissances, d'identifier des indicateurs pertinents liés à l'impact du changement climatique sur la santé, permettant de suivre et surveiller les effets du changement climatique sur les risques professionnels.

En matière de recherche, l'ITAC/DEST recommande, dans un contexte d'évolution des métiers, de renforcer l'étude des liens entre les paramètres climatiques et environnementaux et leurs effets sur la santé (en prenant en compte leurs évolutions et leurs interactions mutuelles), afin d'anticiper l'évolution des risques professionnels. Par ailleurs, il convient de poursuivre les efforts visant à renseigner les évolutions des indices climatiques, environnementaux et bioclimatiques, et à anticiper les événements extrêmes.

Le DEST souligne enfin la nécessité d'intégrer de manière systématique, à l'avenir, la question du changement climatique et de ses impacts dans les travaux d'évaluation des risques sanitaires, aussi bien pour les travailleurs que pour la population générale.



13h30

■ IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA SANTE DES TRAVAILLEURS ET FONCTIONNAIRES DE L'AFRIQUE CENTRALE

Par Jean Pascal MOTYNGEA BOTHOLA, Expert en Relations Professionnelles et du Travail et Administrateur Directeur Exécutif de l'ITAC.



Depuis plus d'une vingtaine d'années, il existe un consensus entre scientifiques sur l'évolution rapide du climat. Selon les conclusions du quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement climatique, c'est-à-dire la variation de l'état du climat que l'on peut déceler par des modifications de la moyenne ou de la variabilité de ses propriétés sur de longues périodes de temps, est sans équivoque.

Il est prédit par le GIEC que le réchauffement moyen à la surface du globe, associé à une augmentation des concentrations de gaz carbonique (CO₂) dans l'atmosphère, entraînera d'importants changements dans la structure des écosystèmes et dans les interactions écologiques, au détriment de la biodiversité et des biens et services fournis par l'environnement.

D'importantes variations environnementales sont à prévoir avant 2030 :

- variabilité de la température, des précipitations, de l'humidité et des vents, altération des intensités et de la répartition géographique des événements météorologiques extrêmes,
- augmentation significative du niveau des eaux dans les régions côtières,
- altération de la distribution de la faune et de la flore,
- augmentation des concentrations atmosphériques des polluants
- détérioration des habitats naturels et de l'environnement bâti. Il faut retenir que les impacts des changements climatiques (CC) sur la santé humaine sont nombreux et variés.
- Certains facteurs, comme les vagues de chaleur, auront un impact direct sur la santé des individus.

D'autres, telle la modification des distributions des pathogènes qui sont responsables des maladies infectieuses, influenceront plutôt indirectement la santé humaine.

D'autres encore bouleverseront les écosystèmes sur lesquels repose l'humanité et affecteront les infrastructures (ex. : lignes électriques et de télécommunication) et les systèmes de transports terrestre, maritime et aérien.

De façon générale, il faut reconnaître que les effets des CC sur la santé publique, sur l'environnement et sur les activités humaines sont relativement bien documentés, ce qui n'est pas le cas des impacts sur le monde du travail. Et pourtant, les changements climatiques y entraîneront probablement des conséquences à la fois positives et négatives qui seraient modulées par l'organisation sociopolitique et économique de chaque pays.

Dans un pays nordique à climat tempéré comme la Suède, les nouvelles conditions climatiques pourraient s'avérer bénéfiques pour les productivités hydroélectriques et forestières.

De plus, certaines productions agricoles, comme le maïs ou le soya, ainsi que les pratiques d'élevage en plein air pourraient être favorisées par le réchauffement climatique. Toutefois, les CC peuvent aussi s'avérer défavorables au monde du travail, notamment sur la santé et la sécurité des travailleurs (SST). Par exemple, les travailleurs peuvent être particulièrement affectés, directement ou indirectement, par l'exacerbation des contraintes thermiques auxquelles ils peuvent être exposés ou encore par des modifications des écosystèmes qui sont à la base des activités économiques.

Bien que très peu d'études aient porté spécifiquement sur l'impact négatif des CC sur la SST, une revue de la littérature publiée entre 1998 et 2008 a été réalisée par les Professeurs Schulte et Chun en 2019. Les principaux dangers qu'ils avaient identifiés à l'échelle mondiale étaient

- l'augmentation de la température ambiante,
- la pollution de l'air,
- l'exposition aux rayons ;
- Impact des changements climatiques sur la santé et la sécurité des travailleurs – les rayons ultraviolets,
- les événements météorologiques extrêmes,
- les maladies vectorielles transmissibles et l'expansion des habitats des vecteurs,
- les transitions industrielles et les industries émergentes
- les changements dans l'environnement bâti.

Le cadre conceptuel développé par ces deux Experts de la Sécurité et Santé au Travail offre une visualisation des relations entre les différents facteurs de risque et les problématiques de SST.

L'illustration N°1 de ce document en annexe, représente une version traduite et adaptée de ce cadre conceptuel. Suite à leur analyse, Schulte et Chun concluent que les CC augmenteraient possiblement la prévalence, la distribution et la sévérité des risques professionnels connus en milieu de travail. Toutefois, selon eux, il n'existerait aucune preuve de l'induction de nouveaux risques jusqu'à maintenant inconnus, mais la coexistence des risques professionnels connus et de nouvelles conditions de travail pourrait résulter en de nouveaux dangers et de nouveaux risques professionnels majeurs.

Deux recommandations ont été formulées par ces deux Experts de SST à savoir :

- Evaluer régionalement la magnitude et la fréquence des dangers environnementaux associés aux changements climatiques ;
- Mettre sur pied un programme de recherche et de prévention basé sur l'établissement des priorités pour certains enjeux. En Afrique Centrale, aucun organisme et aucune institution n'ont encore clairement amorcé une réflexion sur les enjeux de la SST reliés aux CC. Tout est encore à l'état embryonnaire. C'est dans ce contexte que le présent rapport des études a été réalisé par les Médecins du travail du Département de Santé au Travail de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale (ITAC/DEST) en sigle dont voici les résultats.

▪ RÉSULTATS

Synthèse des connaissances

Cette section fait le bilan des connaissances et présente les principaux enjeux relatifs aux impacts négatifs des Changements Climatiques (C.C.) sur la Santé et Sécurité (SST) en Afrique Centrale, tel qu'identifiés dans la littérature et complétés par le groupe de travail (d'experts internationaux et de représentants de secteurs industriels).

L'ensemble de ces informations, organisées selon un cadre d'analyse inspiré de celui des travaux des Professeurs Schulte et Chun [2019], deux scientifiques mondiaux spécialistes des climats.

Trois niveaux de conséquences ont émergé de cette analyse à savoir : les conséquences sur les individus, conséquences sur les ressources naturelles et conséquences sur le contexte socioéconomique.

Cinq catégories d'expositions et de dangers pourraient affecter directement ou indirectement selon les Experts de l'ITAC/DEST : **vagues de chaleur, polluants de l'air, rayonnements ultraviolets, événements météorologiques extrêmes, maladies vectorielles transmissibles et zoonoses.**

De plus, cinq autres conditions pourraient entraîner des modifications dans l'environnement de travail et affecter négativement la Santé et Sécurité au travail (SST) : **changements dans les méthodes agricoles et d'élevage, altérations de l'industrie de la pêche, perturbations de l'écosystème forestier, dégradation de l'environnement bâti et émergence de nouvelles industries** « vertes ».

Les conséquences sur les humains

Le premier grand thème identifié dans la littérature porte sur les impacts des changements climatiques qui auront des conséquences directes et indirectes sur les humains.

Ces impacts sont **les vagues de chaleur, les polluants de l'air, les rayonnements ultraviolets, les événements météorologiques extrêmes et les maladies vectorielles transmissibles et les zoonoses.** Les vagues de chaleur Les prédictions climatiques suggèrent que les épisodes de chaleur extrêmes et les vagues de chaleur que subissent plusieurs villes en Asie, Afrique et l'Amérique du Nord seront plus fréquents et plus sévères au cours des prochaines années (2030-2050). Ce phénomène est observé notamment à Montréal, Bagdad, New Dell etc... où les températures estivales sont en hausse depuis les quatre dernières décennies et où s'ajoute l'effet des îlots thermiques, qui rehausse localement la température de l'air ambiant de 0,5 °C à 5,6 °C. Par contre, le réchauffement des températures sur l'ensemble du de ces pays devrait être plus important en période d'été.

Les effets potentiels d'une exposition à la chaleur sur la SST sont directs et indirects. De façon générale, une exposition à des températures ambiantes élevées provoque une augmentation de la température corporelle qui se traduit par une dilatation vasculaire cutanée, de la transpiration et une augmentation du rythme cardiaque.

À une température corporelle de 38-39 °C, les risques d'épuisement sont importants et des symptômes associés à une perturbation thermique apparaissent. Le choc thermique, c'est-à-dire l'arrêt du système de thermorégulation du système nerveux central, se produit généralement lorsque la température corporelle atteint environ 40 – 41 °C. Par ailleurs, en présence d'une humidité relative élevée dans l'air, l'évaporation de la sueur et par conséquent le taux de dissipation de la chaleur peuvent être compromis, accélérant ainsi le phénomène d'accroissement de la température corporelle.

Ainsi, la pratique d'une activité physique prolongée dans un environnement chaud et humide augmente les risques d'épuisement et de chocs thermiques. C'est d'ailleurs dans cette optique que les recommandations en SST dans des environnements chauds intègrent généralement des mesures d'humidité.

Outre ces symptômes, une exposition excessive à la chaleur peut causer des perturbations cardiaques et rénales. De plus, l'exposition à un environnement chaud modifie des paramètres physiologiques tels que la ventilation pulmonaire, la vasodilatation, la sudation et le débit sanguin, favorisant ainsi une augmentation de l'absorption des xénobiotiques par les voies pulmonaires et cutanées.

Les effets indirects découlant d'une exposition à la chaleur se traduisent par une augmentation des risques de lésions et de blessures, causée par un état de fatigue et une diminution de la vigilance. L'incidence des accidents est minimale lorsque l'activité de travail est pratiquée à des températures d'environ 17 à 23 °C et augmente avec des températures plus faibles ou plus élevées. Le travail à une température ambiante élevée peut moduler les habilités et les capacités des travailleurs lors de l'exécution de tâches physiques, ce qui peut aussi entraîner des conséquences sur la capacité de travail, sur la productivité et sur la sécurité des travailleurs.

Plusieurs facteurs pourraient expliquer ce phénomène. D'une part, les performances psychomotrices, dont la dextérité manuelle, peuvent être modifiées suite à une exposition à la chaleur. Par ailleurs, l'inconfort physique associé à une augmentation de la température corporelle peut modifier l'état émotif du travailleur (irritabilité, rage) et ainsi favoriser la négligence des procédures de sécurité et diminuer la vigilance lors de l'exécution de tâches dangereuses.

La déshydratation provoquée par l'exposition à un environnement chaud semble aussi avoir des effets sur les performances cognitives, sur les capacités vasomotrices, sur la mémoire à court terme et sur la vigilance. Finalement, un aspect particulier des pays de l'Afrique Centrale en lien avec la SST, souligné lors des ateliers que nous avons organisé au mois de mars 2022, est que le réchauffement climatique dans les pays tropicaux de l'Afrique Centrale diminuerait la vigilance et l'adaptation des travailleurs qui travaillent à l'extérieures, ce qui pourrait augmenter le risque de lésions. Il existe dans la littérature, plusieurs illustrations des effets de la chaleur sur la SST. En Afrique Centrale, nous connaissons plusieurs cas de décès dus à la chaleur naturelle excessive ont été signalés par les syndicats chez les personnes de 45 à 60 ans; toutefois, l'information quant aux circonstances de décès n'est pas disponible.

En France, plusieurs décès par hyperthermie en milieu de travail (dont trois jeunes personnes en une seule journée) ont été identifiés pendant les canicules de 2003 et 2006 alors qu'au Japon, entre 19 et 29 % des coups de chaleur rapportés se produiraient chez des travailleurs. En ce qui concerne les États-Unis, 423 décès ont été attribués aux coups de chaleur en milieu de travail entre 1992 et 2006. Près du quart de ces employés provenaient des industries de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et des activités de chasse et le taux de décès causés par la chaleur dans des industries agricoles étaient 20 fois plus importants que celui des travailleurs civils pour la même cause.

Plusieurs facteurs peuvent intensifier les effets d'une exposition à la chaleur chez les travailleurs. Sur le plan individuel, la tolérance à la chaleur semble diminuer chez les individus âgés de plus de 45 ans, car leur demande physiologique est plus importante lors d'une activité physique. Ces individus transpirent plus rapidement et leur métabolisme nécessite plus de temps pour revenir à l'état normal. De plus, les travailleurs ayant des problèmes de santé, tels que des maladies cardiaques, de l'hypertension, des problèmes de circulation sanguine, ceux qui présentent un surplus pondéral, et ceux ayant un régime faible en sodium ou qui prennent certains médicaments, sont plus susceptibles de présenter des atteintes suite à une exposition excessive à la chaleur.

Finalement, les femmes enceintes, dont le métabolisme est plus élevé, sont également plus vulnérables à la chaleur intense. Le lieu, la saison et le type d'activité sont aussi des facteurs qui peuvent contribuer aux effets d'une exposition à la chaleur. Les travailleurs les plus exposés sont essentiellement ceux qui proviennent des industries dont les emplois se pratiquent à l'extérieur et qui exigent des activités physiques intenses, ou encore ceux qui travaillent à des températures intérieures élevées ou qui subissent une augmentation de la chaleur corporelle par la nature de leurs tâches.

Le port d'équipement de protection peut également exacerber l'effet de la chaleur chez certains groupes de travailleurs. De plus, il semble que les coups de chaleur se produisent plus fréquemment en début de saison chaude et à des températures plus basses, alors que les travailleurs ne sont pas encore acclimatés : ceci a été rapporté lors des ateliers chez les travailleurs de la RDC de la construction de même que chez les travailleurs agricoles et forestiers. Enfin, l'existence d'une association entre la température élevée, l'exposition à l'oxyde de carbone et la diminution de la performance a été rapportée chez les conducteurs des véhicules poids lourds.

L'augmentation de la température est aussi associée à une évaporation plus rapide de l'eau, ce qui augmente les problèmes cutanés chez les travailleurs exposés à l'eau de mer, particulièrement en présence de rayonnement solaire; ceci a été souligné lors des ateliers pour les travailleurs du secteur de la pêche de l'Angola. Parmi les autres industries comportant des risques de coup de chaleur, il faut mentionner **les mines, le transport (chauffeurs d'autobus et de taxis, constructeurs et réparateurs de routes et de barrages, débroussaillers de routes), la gestion de matières résiduelles, l'aménagement paysager, les services postaux et les services d'incendies**. Les industries dont les activités sont à l'intérieur et qui comportent des risques d'exposition excessive à la chaleur sont celles de la **fabrication de verre, de céramique, de briques et de caoutchouc, les fonderies, les serres, les industries de mise en conserve et de textile, les buanderies, les cuisines et les entrepôts**.

Comme souligné lors de nos différents ateliers, les travailleurs du secteur éolien peuvent également être exposés aux chaleurs accablantes (lorsqu'ils ont à réparer des éoliennes d'urgence), tout comme les travailleurs de la santé, en particulier ceux des services d'urgence (ambulanciers et personnel des urgences) qui doivent souvent travailler sous pression, dans des locaux non climatisés et avec des vêtements de protection. Les polluants de l'air Les polluants atmosphériques

Les prédictions climatiques suggèrent que les CC peuvent affecter les niveaux de polluants atmosphériques dont l'ozone, les particules en suspension, les composés organiques volatils et autres gaz à effet de serre. D'une part, les modifications des régimes météorologiques (variations des températures, des précipitations et du schéma des vents) pourraient augmenter la fréquence et la sévérité des épisodes de pollution de l'air. D'autre part, la demande croissante d'énergie pour répondre aux besoins grandissants de climatisation pourrait augmenter l'émission de certains polluants ou de leurs précurseurs.

En Afrique Centrale l'augmentation des températures pourrait favoriser l'accroissement des concentrations ambiantes de plusieurs polluants, dont l'ozone troposphérique, et augmenter les durées de dépassement de normes. Bien que la relation entre les CC et les niveaux de particules fasse encore l'objet de nombreuses études, les prévisions suggèrent que les concentrations estivales de particules en suspension dans l'air demeureront stables ou régresseraient légèrement dans les années futures. En contrepartie, il est possible que la fréquence des feux de forêts de certains pays de l'Afrique Centrale et américaines augmente dans les prochaines décennies, ce qui contribuerait à une intensification des concentrations de fumée et de particules dans l'air ambiant dans la Sous-Région d'Afrique Centrale. Les effets d'une exposition aux polluants atmosphériques consistent principalement en l'augmentation de l'incidence et l'exacerbation des symptômes des maladies respiratoires et cardiovasculaires.

Quelques études Américaines portant spécifiquement sur les travailleurs existent, mais datent d'une vingtaine d'années. Les effets respiratoires de l'ozone troposphérique sont multiples : toux, souffle court, réponse inflammatoire des muqueuses, irritations, réduction des fonctions respiratoires, aggravation des maladies chroniques. De plus, l'ozone troposphérique augmente la réactivité des voies respiratoires à des agents irritants, ce qui peut mener à un accroissement du nombre des crises d'asthme chez les asthmatiques et à des pneumonies.

L'ozone troposphérique extérieur peut aussi entrer dans les bâtiments et une combinaison entre ce dernier et les contaminants intérieurs (ex. : mélanges organiques volatils) pourrait influencer la qualité de l'air intérieur et la santé des individus.

En ce qui concerne les effets des particules en suspension sur la population en générale, la littérature indique que celles-ci sont responsables de l'exacerbation des symptômes de l'asthme et sont associées à une augmentation des hospitalisations et des visites à l'urgence, de même qu'à un accroissement de la mortalité reliée à des problèmes respiratoires et cardiovasculaires. Une augmentation des concentrations de polluants avec les changements climatiques pourrait donc augmenter certains problèmes de santé chez les travailleurs.

Pour réduire sensiblement les conséquences néfastes du changement climatique sur la santé des travailleurs et des fonctionnaires, l'ITAC/DEST recommande quatre principes fondamentaux suivants :

- La formation obligatoire des partenaires sociaux des Entreprises, Etablissements des toutes natures, des Administrations publiques nationales, provinciales et locales ;
- Mise en place des systèmes de santé et sécurité au travail MODERNE qui repose sur le SMS (système de management de santé et sécurité au travail) ;
- Doter vos Entreprises, Etablissements des toutes natures et le secteur public des conventions collectives qui intègrent la lutte contre le changement climatique au travail ;
- Créer un bureau chargé de l'Adaptation au changement climatique dans votre milieu du travail.

 **15h00 à 15h30 : Débat général**

Fin de la deuxième journée.

➤ **JEUDI LE 08 DECEMBRE 2022**

 **08H30 : Projection de firme/Climat**

 **08h45 : Synthèse de la deuxième journée ;**

 **09h00 : Appel nominal**

 **09h05 : Expose de Prof. Cédric MOMBULA**

- **TRANSITION JUSTE DE MILIEU DU TRAVAIL**
Expose de Prof. Cédric MOMBULA



Principes directeurs de la transition juste.

Les principes ci-après devraient guider la transition vers des économies et des sociétés écologiquement durables :

- Il est essentiel de parvenir à un solide consensus social dans l'Entreprise, Etablissement des toutes natures, Administration publique Nationale, provinciale et locale sur l'objectif de la transition juste dans le milieu du travail face au changement climatique et les voies à suivre pour le réaliser.

- Le dialogue social permanent doit faire partie intégrante du cadre institutionnel régissant l'élaboration et la mise en œuvre des politiques à tous les niveaux. Toutes les parties prenantes concernées (Banc Syndical et Banc Employeur) devraient être consultées dans le cadre d'un processus approprié, permanent et éclairé.
- Les politiques doivent respecter, promouvoir et réaliser les principes et droits fondamentaux au travail.
- Les politiques et les programmes doivent prendre en considération la forte dimension sociale d'un grand nombre de perspectives et de défis environnementaux. Des politiques portant spécifiquement sur l'égalité entre hommes et femmes devraient être envisagées pour promouvoir l'obtention de résultats équitables.
- Il faut que des politiques cohérentes entre les portefeuilles de l'économie, de l'environnement, des affaires sociales, de l'éducation et de la formation et du travail instaurent un cadre permettant aux entreprises, aux travailleurs, aux investisseurs et aux consommateurs d'adhérer à la transition vers des économies et des sociétés écologiquement durables et inclusives et d'en être des éléments moteurs.
- Ces politiques cohérentes doivent aussi fournir un cadre de transition juste pour tous, afin de promouvoir la création d'emplois décents plus nombreux, y compris, s'il y a lieu, d'anticiper les incidences sur l'emploi et de favoriser une protection sociale adéquate et pérenne face aux pertes d'emplois et aux licenciements, ainsi que le développement des compétences et le dialogue social, y compris l'exercice effectif du droit de s'organiser et de négocier collectivement.
- Il n'existe pas de solution unique valable pour tous. Les politiques et les programmes doivent être conçus en fonction de la situation spécifique des pays, notamment de leur stade de développement et des secteurs économiques, et selon le type et la taille des entreprises.
- Dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable, il est important de favoriser la coopération Sous Régionale entre les pays de l'Afrique Centrale. Dans ce contexte, nous rappelons le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

Principaux domaines d'action et dispositifs institutionnels en vue d'une transition juste pour tous.

Les éléments exposés ci-après constituent un cadre de base sur lequel s'appuyer pour relever les défis d'une transition juste pour tous :

- L'écologisation des économies, dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, exigera un ensemble de politiques macroéconomiques, industrielles et sectorielles – ainsi que de politiques du travail – propre à chaque pays, qui mette en place un cadre propice à ce que des entreprises durables s'épanouissent et créent des possibilités d'emploi décent en mobilisant les investissements publics et privés et en les orientant vers des activités écologiquement durables. L'objectif devrait être la création d'emplois décents tout au long de la chaîne d'approvisionnement, dans des secteurs dynamiques à forte valeur ajoutée qui encouragent l'amélioration des emplois et des compétences, la création d'emplois et l'augmentation de la productivité dans des industries à plus forte intensité de main-d'œuvre et offrant de larges perspectives d'emploi ;
- Comme ces défis concernent plusieurs domaines, il est nécessaire d'intégrer le développement durable dans tous ces domaines ainsi que dans le cadre de la coopération et de la coordination entre les administrations de l'emploi et leurs homologues dans plusieurs domaines, notamment la finance, la planification, l'environnement, l'énergie, les transports, la santé et le développement économique et social. Les dispositifs institutionnels doivent être réaménagés de manière à ce que toutes les parties prenantes, aux niveaux international, national, régional, sectoriel et local, participent à la mise en place d'un cadre d'action approprié. Il faudrait s'attacher à assurer une cohérence interne entre les institutions nationales, ainsi qu'au sein des institutions internationales

aux niveaux régional et mondial, pour intégrer efficacement les trois dimensions du développement durable ;

- Les grands domaines d'action permettant d'aborder la durabilité simultanément sous les angles environnemental, économique et social sont les suivants ;
- Politiques macroéconomiques et politiques de croissance II. Politiques industrielles et sectorielles ;
- Politiques concernant l'entreprise ;
- Développement des compétences ;
- Sécurité et santé au travail ;
- Protection sociale ;
- Politiques actives du marché du travail ;
- Dialogue social et tripartisme.

Le rapport du Conseil International du Travail 2013, affirme que: Les normes internationales du travail constituent un cadre solide auquel se référer pour s'attaquer aux problèmes que posent au monde du travail l'écologisation de l'économie et, plus généralement, la transition vers le développement durable et l'éradication de la pauvreté. Plusieurs normes internationales du travail, y compris celles régissant la liberté syndicale et le droit de négociation collective, l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, la non-discrimination, le dialogue social, la consultation tripartite, le salaire minimum, l'administration et l'inspection du travail, la politique de l'emploi, la mise en valeur des ressources humaines, la sécurité et la santé au travail et la sécurité sociale sont importantes à cet égard.

Cohérence des politiques et dispositions institutionnelles en vue d'une transition juste pour tous.

a. Les gouvernements de l'Afrique Centrale, membres de la CEEAC devraient:

- Ancrer systématiquement leur action dans le dialogue social et un cadre réglementaire destiné à permettre le développement des entreprises durables et le travail décent pour tous, l'inclusion sociale et l'éradication de la pauvreté dans la transition vers des économies durables;
- Tenir compte des normes internationales du travail les plus pertinentes pour le cadre pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous (telles qu'énumérées dans l'annexe des conclusions de la CIT de 2013) et promouvoir leur ratification et leur application effective; 5 Au titre du présent document, le terme «transition» désigne une «transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables».
- Intégrer des dispositions favorisant une transition juste dans les plans et politiques nationaux pour la réalisation des objectifs de développement durable et dans les plans d'action nationaux relatifs aux questions environnementales et au changement climatique;
- Intégrer des dispositions favorisant une transition juste dans les attributions non pas d'un seul, mais de tous les ministères concernés; e) encourager une collaboration étroite entre les ministères nationaux concernés, notamment les ministères chargés de la planification économique et des finances, pour garantir que les politiques et les programmes établis résistent aux aléas budgétaires et politiques;
- Etablir et renforcer les capacités institutionnelles et techniques des autorités régionales et locales afin de guider la transition et d'accompagner la nécessaire transformation des économies régionales;
- Donner aux partenaires sociaux la possibilité de participer, par le dialogue social, à tous les niveaux et à toutes les étapes de l'action menée, et favoriser les consultations avec les acteurs concernés;
- Assurer ou améliorer la disponibilité des données élémentaires sur le marché du travail et en faciliter l'accès si nécessaire, et réaliser des analyses ex ante des incidences socio-

économiques et sur l'emploi des politiques environnementales afin d'éclairer les décisions politiques;

- Inclure des études et des analyses d'impact dans des politiques économiques et sociales respectueuses de l'environnement pour obtenir un dosage optimal de mesures;
- Encourager la collaboration et participer activement à une action commune entre gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs, avec le soutien des organisations internationales, en vue de l'application effective de mesures qui favorisent une transition vers la viabilité écologique.

b. Les gouvernements et les partenaires sociaux:

- Envisager de conclure des accords pour la mise en œuvre de politiques économiques, sociales et environnementales, notamment en vue de réaliser les objectifs de développement durable ;
- Mobiliser des fonds, un soutien et une assistance, le cas échéant avec l'aide d'organisations internationales, notamment par l'intermédiaire des programmes par pays de promotion du travail décent ;
- Mettre en commun les connaissances et bonnes pratiques en matière de politiques macroéconomiques et sectorielles respectueuses de l'environnement;
- Débattre des résultats des évaluations des incidences socio-économiques et sur l'emploi et les analyser afin d'éclairer les décisions politiques;

c. Promouvoir la Coopération:

A l'échelon international, Régional et Sous Régionale d'engager une coopération agissante, s'entraider dans la réalisation des objectifs de développement durable au moyen de mesures d'assistance et du renforcement des capacités :

- Encourager des initiatives impliquant notamment une dimension de coopération Sud-Sud, portant en particulier sur une agriculture à faible émission de carbone et résistant au changement climatique, sur les énergies renouvelables, sur la restauration des ressources naturelles et sur la reforestation;
- Au niveau national, où les partenaires sociaux coopèrent avec les autorités pour élaborer, mettre en œuvre et surveiller les politiques conformément aux pratiques nationales;
- Au niveau provincial ou sectoriel, les partenaires sociaux et de développement rural peuvent, par le dialogue social sous toutes ses formes, notamment la négociation collective, jouer un rôle essentiel, entre autres dans la réalisation du travail décent et dans l'anticipation des besoins de compétences et des enjeux pour l'emploi, et dans la conception de dispositifs adéquats de formation continue;
- Au niveau Local et Communautés Urbaines où les autorités, les employeurs, les syndicats et les établissements de recherche et de formation doivent coopérer pour intégrer véritablement des mesures en faveur de la transition juste dans le développement économique local durable ;
- Au niveau de l'entreprise, où les partenaires sociaux peuvent collaborer pour limiter les atteintes à l'environnement et soutenir le développement des compétences des travailleurs.

d. Politiques concernant l'entreprise.

Pour préparer le monde du travail dans une transition juste, les gouvernements des pays de l'Afrique Centrale devraient, en consultation avec les partenaires sociaux:

- Instaurer un environnement propice aux entreprises durables reposant sur l'évaluation et sur le dialogue social, conformément aux conclusions de la CIT de 2007 et aux 17 conditions qu'elles établissent et aux conclusions de la CIT de 2013, afin que les entreprises puissent accroître leur productivité, créer des emplois et promouvoir le dialogue social en respectant la réglementation sociale, économique et environnementale en vigueur ;

- Considérer que les réformes budgétaire et fiscale devraient tenir dûment compte des meilleurs moyens d'améliorer l'application des taxes et impôts environnementaux;
- renforcer la résilience des entreprises, en particulier des MPI et des PME, afin d'éviter les perturbations de l'activité économique et la perte d'actifs, d'emplois et de revenus;
- Concevoir des politiques et plans nationaux d'adaptation au changement climatique et de préparation aux catastrophes en collaboration étroite avec les associations professionnelles, les organisations de travailleurs et d'autres acteurs pour renforcer la résilience face aux conséquences du changement climatique et pour améliorer l'assurance et l'information en matière de préparation aux catastrophes;
- Accorder une attention particulière à l'assistance fournie aux MPI et PME, y compris aux coopératives et aux entrepreneurs, pour opérer la transition ;
- Prévoir des incitations financières (subventions, prêts à faible intérêt et incitations fiscales) pour les entreprises qui adoptent des pratiques respectueuses de l'environnement, notamment des mesures d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique et des mesures ciblant les sources d'énergie propres, en cohérence avec les principes de la viabilité économique et sociale ;
- Le cas échéant, promouvoir les biens et services durables des entreprises dans le cadre de marchés publics comportant des exigences en matière de contenu local conformes aux accords de la CEEAC et à d'autres accords internationaux, et permettre aux MPI et PME et aux coopératives de participer au processus de passation des marchés ;
- Mettre en place des programmes ciblés dans les secteurs comptant une forte proportion d'entreprises et de travailleurs informels, afin d'encourager la formalisation et la sensibilisation aux politiques sociales, économiques et environnementales; dans ce cadre, le modèle des coopératives peut notamment être un outil de formalisation efficace.

Les gouvernements et les partenaires sociaux devraient :

- Donner, au moyen d'outils aisément accessibles et faciles à utiliser, des informations et des conseils ciblés sur les pratiques commerciales vertes, l'éco-innovation, les systèmes de réglementation et la manière de se mettre en conformité, en accordant une attention particulière aux MPI et PME ;
- fournir aux entreprises existantes un appui, des conseils et des services techniques pour mettre en place des systèmes de gestion et de conformité environnementales; organiser des campagnes de formation , de sensibilisation et d'éducation à l'intention des membres du Banc Patronal et Syndical mais également pour les Organisations de Défense des droits des femmes au travail (ODDF), de start-up du secteur des technologies vertes pour instaurer une culture de l'écoentrepreneuriat, et leur fournir un appui, des conseils et des services techniques;
- Accompagner les dirigeants et les travailleurs dans la transition des activités pour l'abandon des activités polluantes, à forte empreinte carbone et très gourmandes en ressources; un tel soutien devrait comporter des mécanismes de transfert de technologies à des conditions favorables et mutuellement convenues, ainsi qu'une aide à l'innovation et à la mise en commun des bonnes pratiques pour faciliter la transition juste vers des économies écologiquement durables.

Dans le contexte des autres politiques pour une transition juste, les gouvernements et les partenaires sociaux devraient:

- Développer la formation pour l'amélioration des compétences et la reconversion (notamment des travailleurs touchés par la transition) et l'apprentissage initial des bonnes pratiques environnementales dans l'entreprise et en matière de technologie et d'innovation respectueuses de l'environnement ;
- Envisager d'apporter un appui technique et financier aux entreprises qui font de la recherche et développement dans le domaine des technologies vertes, et soutenir la création de pôles d'innovation et de pépinières d'entreprises ;

- Etudier des mesures de soutien pour les entreprises et les travailleurs durement touchés par la transition vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous;
- Institutionnaliser la coopération sur le lieu de travail en encourageant une culture de dialogue, de partage des connaissances et de conseils mutuels afin d'améliorer l'utilisation efficace des ressources et l'efficacité énergétique, de réduire le gaspillage et de favoriser le recours à des technologies sûres et propres et à des méthodes de travail qui favorisent l'emploi productif et le travail décent;
- Inciter les entreprises à adopter des politiques écologiquement viables sur le long terme, notamment des stratégies à faible émission de carbone, et inciter le cas échéant les travailleurs et leurs représentants à réfléchir avec les gouvernements aux moyens d'atteindre cet objectif tout en créant des emplois et en les protégeant.

Qu'est-ce que l'adaptation au changement climatique dans le milieu du travail ?

Le climat change, même en Afrique Centrale (la température de la terre en Afrique Centrale en 2021, était de 1,1 degré, contre la moyenne mondiale de 1,09 degré, l'Afrique Centrale se réchauffe très vite que les autres sous-régions du monde). Les impacts du changement climatique se font déjà sentir déjà dans chaque pays de la Sous-Région, et affecteront fortement de nombreux secteurs d'activités à l'avenir : agriculture, tourisme, bâtiments et infrastructures,....

Face à ces bouleversements, l'adaptation de chaque pays, province, district, territoire, village et Communauté Rurale est un enjeu majeur qui demande une mobilisation de tous et toutes. Elle est le corollaire essentiel aux actions d'atténuation, c'est-à-dire de limitation du réchauffement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre).

Il s'agit donc d'anticiper les conditions climatiques futures pour prendre aujourd'hui des décisions et des actions compatibles avec la situation demain, dans les politiques locales et les actions privées : comment prendre en compte les menaces d'inondation en zone côtière, la vulnérabilité des bâtiments aux risques naturels, la fréquence et l'intensité accrue des sécheresses... ?

Des solutions existent : Intégrer le changement climatique dans les stratégies des pays de l'Afrique Centrale en matière d'aménagement, de gestion des risques et acquérir une meilleure connaissance des impacts liés au phénomène climatique.

L'adaptation au changement climatique signifie «anticiper les effets néfastes du changement climatique et prendre les mesures appropriées pour prévenir ou minimiser les dommages qu'ils peuvent causer ou tirer profit des opportunités qui peuvent se présenter».

L'objectif premier de l'adaptation est de réduire la vulnérabilité climatique de régions, secteurs économiques ou populations spécifiques. Il a été démontré qu'une mesure d'adaptation précoce et bien planifiée permet plus tard d'économiser de l'argent et de sauver des vies. Les mesures d'adaptation peuvent, par exemple, consister en des investissements dans les infrastructures de protection contre les catastrophes naturelles, le développement de systèmes de gestion de l'efficacité des ressources, le renforcement des systèmes de protection sociale ou l'adoption de mesures de prévention adéquates (p. ex. des investissements dans les équipements de lutte contre les incendies).

L'adaptation au changement climatique diffère de l'atténuation du changement climatique qui vise à réduire la quantité d'émissions rejetées dans l'atmosphère et à diminuer la concentration actuelle de dioxyde de carbone (CO₂) en améliorant les puits (p. ex. augmenter la surface des forêts pour absorber de plus grandes quantités de CO₂ de l'atmosphère). Exemples de mesures d'atténuation : utilisation accrue des énergies renouvelables, application de nouvelles technologies telles que les voitures électriques, ou adoption d'autres pratiques ou comportements (conduire moins ou changer son alimentation). L'atténuation s'attaque aux causes, alors que l'adaptation traite des impacts du changement climatique.

Comment se différencie l'atténuation et l'adaptation ?

L'atténuation et l'adaptation présentent des différences notables, en particulier dans leurs objectifs. L'atténuation traite des causes du changement climatique (l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère), alors que l'adaptation concerne les impacts du changement climatique.

Les deux approches sont nécessaires. D'une part, même si des efforts importants étaient faits sur l'atténuation, le climat continuerait à changer pendant les prochaines décennies, rendant nécessaire l'adaptation à ce changement. D'autre part, l'adaptation ne pourra pas éliminer tous les impacts négatifs et l'atténuation est cruciale pour limiter les changements dans le système climatique.

Quelles sont les autres différences entre l'atténuation et l'adaptation ?

L'atténuation et l'adaptation concernent différentes échelles spatiales : même si le changement climatique est une préoccupation pour toutes les nations, les bénéfices de l'adaptation sont locaux et ceux de l'atténuation sont globaux. L'atténuation et l'adaptation se différencient aussi par leurs échelles temporelles et les secteurs économiques concernés.

Les Principes de l'Adaptation au Changement Climatique dans le Milieu du Travail

- Gardez l'esprit ouvert. ...
- Acceptez le changement. ...
- Faites preuve de souplesse. ...
- Restez positif. ...
- Gérez votre stress. ...
- Recueillez de l'information. ...
- Continuez à faire ce que vous faites de mieux. ...
- Prenez soin de vous-même

Nous pouvons recourir aux législations sociales de chaque pays de la Sous-Région de l'Afrique Centrale pour mettre en place des plans d'adaptation de nos Entreprises, Etablissements des toutes natures, Administrations publiques provinciales et locales. Cette disposition légale a pour objet d'accomplir ce qui suit en pratiquant une saine gestion des relations professionnelles et du travail, assortie de l'obligation de respecter la loi :

EMPLOYEUR.

- Garantir à chaque Agent et Cadre, un très bon état de santé physique et mentale et un environnement du travail salubre, sain et sûr, excepté des maladies et des accidents du travail grâce à un système de santé et sécurité au travail moderne, crédible et efficace ;
- Organiser la revalorisation des ressources humaines par la formation professionnelle continue conformément à la convention de l'OIT N° 141 ;
- Faire l'inventaire des services qui seront exposés par des effets néfastes du changement climatique et prendre la décision de les adapter ou de les changer avec d'autres services qui seront résistants au changement climatique ;
- Eliminer tous les services qui émettent les Gaz à effet de serre avec objectif de réduire votre empreinte Carbonne ;
- Planter des arbres dans l'environnement immédiat de v3. faciliter la réintégration au marché du travail des travailleurs et des conjoints des travailleurs décédés ;
- Indemniser les travailleurs ainsi que les survivants des travailleurs décédés et leur.

RESILIENCE

La résilience est la capacité à gérer le stress et le changement, et à y résister. C'est aussi la capacité à s'adapter à des circonstances changeantes et à retrouver le bien-être grâce à des stratégies efficaces pour prendre soin de soi, comme la création d'un réseau personnel et professionnel de soutien.

Les milieux de travail modernes sont en constante évolution, ce qui rend nécessaires les stratégies de résilience individuelle et d'équipe.

Dans une équipe résiliente, les membres :

- voient le changement et l'incertitude comme des possibilités;
- sont motivés et favorisent l'innovation;
- sont en bonne santé physique et émotionnelle.

À quoi ressemble la résilience en milieu de travail?

<i>Relation avec soi</i>	<i>Relations interpersonnelles</i>	<i>Relations extérieures</i>
- Confiance - Optimisme - Connaissance de soi - Patience	• Reconnaissance • Utilité • Tolérance • Collaboration et empathie	• Comportement ciblé • Mentalité de croissance • Volonté • Persévérance

Réalités de votre milieu de travail qui mettent la résilience de votre équipe à l'épreuve
Les facteurs de risque en milieu de travail ci-après peuvent avoir un impact sur la résilience individuelle et collective.

- Hyper connectivité et réponse aux demandes à toute heure et partout
- Perturbations technologiques et modèles de fonctionnement en évolution
- Manque de motivation, mauvaise utilisation des compétences ou du potentiel
- Portée, ampleur et fréquence des demandes qui augmentent à un rythme effréné
- Gestion de l'information et des horaires de plus en plus difficiles
- Équilibre travail-vie personnelle impossible à maintenir

STRATEGIES POUR BATIR LA RESILIENCE D'UNE EQUIPE

Les 13 facteurs psychosociaux ci-dessous peuvent avoir une incidence positive sur la santé mentale des employés. Les stratégies de résilience associées à chacun de ces facteurs peuvent améliorer le bien-être et la productivité des employés.

Stratégies de résilience

- Conscience de soi
- Optimisme
- Autogestion de la santé
- Maîtrise de soi
- Liens professionnels et liens d'amitié

RESILIENCE D'EQUIPE : 13 FACTEURS LIES AU MILIEU DE TRAVAIL

Fournis par Protégeons la santé mentale au travail, les 13 facteurs énumérés ci-dessous concordent avec les critères de la Norme nationale du Canada pour la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail.

1. **Soutien psychologique** : concept lié à un milieu de travail où les collègues et les superviseurs soutiennent les employés qui éprouvent des problèmes de santé psychologique et mentale et réagissent de manière appropriée en fonction des besoins.
2. **Culture organisationnelle** : concept lié à un milieu de travail caractérisé par la confiance, l'honnêteté et l'équité.
3. **Clarté du leadership et des attentes** : concept lié à un milieu de travail où il existe un leadership et une structure de soutien efficaces qui aident les employés à savoir ce qu'ils doivent faire, la façon dont leur travail contribue à leur organisation et si des changements sont imminents.



public. La courtoisie et le respect consistent à manifester de l'estime, de l'intérêt et de la considération pour autrui, et à reconnaître la dignité de chacun.

5. **Compétences et exigences psychologiques** : concept lié à un milieu de travail selon lequel les compétences interpersonnelles et émotionnelles d'un employé correspondent aux exigences de son poste. (Les exigences psychologiques du poste permettront aux organisations de déterminer si une activité donnée du poste peut constituer un risque pour la santé et le bien-être du travailleur.)
6. **Croissance et perfectionnement** : concept lié à un milieu de travail où les employés sont encouragés et soutenus dans le perfectionnement de leurs compétences interpersonnelles, émotionnelles et professionnelles.
7. **Reconnaissance et récompenses** : concept lié à un milieu de travail où il existe une reconnaissance et une appréciation appropriées des efforts des employés, effectuées de manière juste et au bon moment.
8. **Participation et influence** : concept lié à un milieu de travail où les employés participent aux discussions sur leur travail et à la prise de décisions importantes.
9. **Gestion de la charge de travail** : concept lié à un milieu de travail où les tâches et les responsabilités peuvent être bien accomplies dans les délais prévus.
10. **Engagement** : concept lié à un milieu de travail où les employés se sentent mobilisés par leur travail et motivés à bien le faire.
11. **Équilibre** : concept lié à un milieu de travail où l'on reconnaît la nécessité d'un équilibre entre les exigences du travail, de la famille et de la vie personnelle.
12. **Protection psychologique** : concept lié à un milieu de travail où la protection psychologique est assurée. (Ce principe est démontré lorsque les employés sentent qu'ils peuvent faire valoir leurs intérêts, poser des questions, demander une rétroaction, signaler des erreurs et des problèmes ou proposer de nouvelles idées sans craindre de conséquences néfastes pour eux-mêmes, leur emploi ou leur carrière.)
13. **Protection de la sécurité physique** : concept lié à un milieu de travail où la sécurité physique et psychologique des employés est protégée contre les dangers et les risques liés à leur environnement physique.

Je vous remercie, applaudissement, l'Expert a ouvert le débat qui a pris 42 minutes

 **11H30 : Pause-Café**

 **12h00 :**

LES ZONES RURALES DE L'AFRIQUE CENTRALE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Expert, Jean Pascal MOTYNGEA BOTHOLA, ADEX/ ITAC



INTRODUCTION

La faim, la pauvreté, le chômage des jeunes et les migrations forcées sont autant de sujets profondément enracinés dans les zones rurales, et qui peuvent tous connaître des avancées considérables grâce à des investissements dans l'agriculture paysanne et le développement rural inclusif.

Pour libérer l'Afrique Centrale de la pauvreté et de la faim, il faut commencer par le monde rural. On n'estime que 85% de la population de l'Afrique Centrale qui vit en milieu rural dans 11 pays de notre Sous-Région.

La plupart d'entre elles tirent leurs revenus et leur nourriture de l'agriculture paysanne et familiale. Les populations rurales de l'Afrique Centrale produisent les denrées alimentaires qui nourrissent leurs pays, mais elles souffrent de la pauvreté de manière disproportionnée: 80% des femmes, des enfants et des hommes touchés par l'extrême pauvreté vivent en milieu rural de notre Sous-Région.

Investir dans la population rurale offre une solution à long terme à de nombreux problèmes qui se posent à nous aujourd'hui. La faim, la pauvreté, le chômage des jeunes et les migrations forcées sont autant de sujets profondément enracinés dans les zones rurales, et qui peuvent tous connaître des avancées considérables grâce à des investissements dans l'agriculture paysanne et le développement rural de leurs inclusif.

1. POURQUOI L'AGRICULTURE ?

En Afrique Centrale, l'investissement dans l'agriculture peut être jusqu'à onze fois plus efficace pour réduire l'extrême pauvreté qu'un investissement dans tout autre secteur, malheureusement, les Gouvernements d'Afrique Centrale réservent pour le développement rural que moins de 3% de leurs budgets nationaux.

Voilà pourquoi les petites exploitations agricoles dans nos villages doivent bénéficier des investissements publics pour leur permettre de prospérer afin de fournir des emplois aux travailleurs non qualifiés.

Les petites fermes familiales génèrent des revenus qui sont dépensés dans les communautés rurales et qui stimulent l'économie locale, ce qui contribue aussi à assurer la paix et la sécurité.



EN LIEN AVEC LA JEUNESSE

La jeune génération, qui compte aujourd'hui plus de 170 millions dans 11 pays de l'Afrique Centrale, n'a jamais été aussi nombreuse. La plupart de ces jeunes vivent dans les zones rurales de pays de l'Afrique Centrale. Ils risquent deux à trois fois plus que les adultes d'être touchés par le chômage et sont aussi plus exposés à la pauvreté. Si bien qu'il est aussi plus probable qu'ils quittent leur foyer pour partir chercher du travail.

Aussi, si l'on n'investit pas dans les zones rurales pour construire une économie rurale solide offrant des perspectives attrayantes aux jeunes, ils seront forcés d'émigrer, d'abord vers les grandes villes puis, s'il n'y trouvent pas d'emploi correct, vers les pays voisins, voire plus loin.

TRACER UN NOUVEAU CHEMIN VERS L'AVENIR

Il est essentiel de développer les zones rurales pour en finir avec la faim et la pauvreté, et réaliser les nouveaux objectifs de développement durable (ODD). Les projets appuyés par le FIDA permettent d'améliorer l'accès des ruraux pauvres aux marchés et aux services, afin d'accroître leur production et leurs revenus.

Plus encore, ces projets contribuent à la transformation socioéconomique des communautés rurales et favorisent l'égalité des sexes et l'intégration sociale.

Investir dans les populations rurales, c'est investir dans un avenir plus prometteur pour tous.

LES EFFETS NEFASTES DU CLIMATIQUE DANS ZONES RURALES

Plusieurs initiatives nationales, Africaine et internationales appellent de manière de plus en plus pressante à ce que d'importants efforts soient consentis pour atténuer l'incidence des activités humaines sur la planète.



Reconnaissant que «les changements climatiques représentent une menace immédiate et potentiellement irréversible» pour l'humanité, l'accord de Paris (1) appelle à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

Il appelle également à un «équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle». D'après les multiples simulations réalisées dans le rapport spécial «Réchauffement planétaire de 1,5°C» du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2), pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, les émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO₂) en 2030 doivent diminuer d'environ 45 % depuis les niveaux de 2010 et devenir égales à zéro vers 2050.

Pour limiter le réchauffement planétaire à moins de 2 °C, une réduction de 25% des émissions de gaz à effet de serre est suggérée (d'ici à 2030, par rapport aux niveaux de 2010), avec un objectif d'émissions nulles à atteindre vers 2070.

Il est essentiel de réduire les émissions de CO₂ liées aux combustibles fossiles pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris. Il ne s'agit pourtant que d'une partie de l'équation. Vu que les activités humaines émettent inévitablement des GES, une absorption du dioxyde de carbone sera nécessaire pour parvenir à la neutralité carbone, autrement dit le prélèvement de gaz à effet de serre de l'atmosphère et son stockage de longue durée.

Des pratiques et des technologies qu'on appelle «technologies à émissions négatives» peuvent permettre d'y arriver. Il a été démontré à plusieurs reprises qu'une telle absorption est nécessaire à un rythme nettement plus rapide que les processus naturels d'élimination pour parvenir aux objectifs fixés dans l'accord de Paris.

Le pacte vert pour l'Afrique de l'Union Africaine, la nouvelle stratégie de croissance de l'Union, appelle à parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050. Cet objectif doit être atteint par l'intermédiaire d'instruments juridiques, tels que la première loi Africaine sur le climat, pour laquelle des OING comme ITAC se batte chaque jour une première proposition a été rendue possible, avant d'être modifié, et se trouve actuellement dans la phase de négociation dite de trilogue.

Le pacte vert prévoit spécifiquement l'alignement de la proposition de réforme de la politique agricole des pays Africains sur les objectifs fixés dans le pacte vert, le développement rural et les méthodes agricoles résilientes au changement climatique constituent son pilier principal.

Pour répondre aux priorités environnementales de monde rural, les petits exploitants agricoles Africains doivent respecter les normes en matière de santé publique, de santé des animaux et des végétaux et de bien-être des animaux, à savoir, les règles générales de l'hygiène.

Certaines des bonnes conditions agricoles et environnementales au titre de la conditionnalité contribuent à garantir la résilience climatique des sols et des paysages agricoles.

Au titre du second pilier, les États membres de l'U.A. doivent mettre en œuvre des politiques de développement rural qui repose sur les dix piliers ci-dessous :

PILIER 1 : Réorganiser la population rurale par des Communautés rurales autonomes et démocratiques, capables de prendre en charge toutes les questions liées au développement et au bien-être des toutes la population (Démocratie Rurale à la Base) ;

PILIER 2 : chaque communauté doit identifier tous les problèmes qui empêchent son développement et proposer des solutions internes et démocratiques ;

PILIER 3 : Réorganiser l'agriculture paysanne et familiale diversifiée (agriculture vivrière, la pisciculture, l'aquaculture, sylviculture, élevage, arboricultures, la pêche durable) et l'agriculture commerciale (palmiers à huile, cacao, café, tabac, maïs, riz)

PILIER 4 : le Gouvernement doit investir dans les infrastructures sociales de base, des routes, un système de transport rural moderne, assure la sécurité civile individuelle et collective, la justice pour tous, éducation gratuite et de bonne qualité pour tous, l'eau potable et assainissement pour tous, les soins de santé de bonne qualité et gratuite, la sécurité sociale pour tous, mise en place des instruments de financement de développement rural etc...

PILIER 5 : la gestion durable des ressources de la nature (le forêt, des eaux douces, des terres humides et leurs biodiversités) par le pouvoir public avec l'aide des ONG et Associations locales

PILIER 6 : la lutte contre la pauvreté dans le monde rural ;

PILIER 7 : Encourager des investissements publics et privés dans le monde rural ;

PILIER 8 : Le respect des droits humains, les droits des femmes et des enfants, l'application de la résolution des nations unies portant sur les droits des paysans du 17 décembre 2018 et de la convention 141 de l'OIT et d'autres instruments pertinents de l'OIT et des Nations Unies, un très bon encadrement de la jeunesse .

PILIER 9 : L'Education Rurale continue et permanente pour tous ;

PPILIER 10 : des Emplois verts pour tous.

 **12h30 :**

- **LA DEMOCRATIE A BASE DOIT ETRE A L'AVANT-GARDE DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SES EFFETS NEFASTES DANS LES ZONES RURALES.**

Expert, Jean Pascal MOTYNGEA BOTHOLA, ADEX/ ITAC

Aucun développement des zones rurales de l'Afrique Centrale n'est possible si les Gouvernements et les collectivités locales ne tenaient pas compte qu'il existe des partenaires sociaux de développement rural qu'il faut consulter à tout moment dans le cadre d'un dialogue social permanent et sincères mais également de travailler de concert avec les Communautés rurales avant de prendre des décisions qui les concernent.

En matière de la lutte contre le changement climatique et ses effets néfastes dans les zones rurales, les communautés rurales doivent être consultées avant de prendre les décisions et fixer les démarches à poursuivre.

Par les Communautés rurales, on attend les Communautés Villageoises de Développement (CVD), qu'on dans d'autres lieux, les «**Gouvernements des Villages**» qui regroupent entre HUIT et DIX villages qui partagent la même langue, culture, environnement et espace vital et des us et coutumes.

Les Comités de Développement Local (CDL) et les CVD font partir des instruments par excellence de développement local et qui sont reconnus par tous les Gouvernements membres des Nations Unies, comme des plates-formes de développement local.

Aujourd'hui, les CVD sont choisies par la majorité de pays pour trois raisons :

- Les CVD ont contribuées à la reconstruction de monde rural de l'Allemagne après la deuxième guerre mondiale ;
- Les CVD regroupent un grand nombre de la population et des villages, elles peuvent constituer un marché interne solide et un pool de développement Rural ;
- Les CVD ont une base démocratique, avec des pratiques et Directions démocratiques, nécessaires pour un développement local.

Les CVD doivent réaliser les objectifs stratégiques de développement local ci-dessous :

GOVERNANCE LOCALE

- Gestion moderne des villages ;
- Habitats ruraux décents ;
- Villageoilisation Rurales ;
- Etat civil ;
- Contrôle de la population ;
- Gestion des déchets ;
- Fixation des Domaines agricoles locales

AGRICULTURE

Le CVD est le responsable de la diversification et modernisation de l'Agriculture dans les villages affiliés avec objectif d'augmenter la production et des revenus de la population.

- Agriculture paysanne et familiale ;
- Pisciculture et aquaculture ;

- Sylviculture ;
- Arboriculture.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Principe de développement durable oblige les Communautés rurales à organiser une gestion saine et responsable des ressources de la nature, de laisser ses ressources telles qu'elles l'ont trouvé en faveur des générations futures et de travailler activement pour le rétablissement et la reconstruction des espaces dégradés ou détruits.

- Protection de la forêt, des eaux douces et terres humides ;
- Bonne gestion des ressources en eaux douces ;
- La lutte contre la déforestation ;
- Reboisement communautaire obligatoire ;
- Création des zones protégées communautaires ;
- Protection des écosystèmes locaux ;
- La lutte contre le changement climatique et ses effets néfastes dans chaque village affiliés ;
- Mise en place des règlements d'ordre intérieur en matière de l'environnement ;
- Application des normes nationales et internationales en matière de l'environnement

DEVELOPPEMENT LOCAL

Le **développement local** est une dynamique économique, sociale et culturelle, concertée et impulsée par des acteurs individuels et collectifs, les collectivités locales, acteurs économiques, organisations de la société civile, services de proximité et administrations déconcentrées de l'État dans un Communauté Rurale.

Les Impacts du Développement local comprennent non seulement les améliorations du bien-être économique et social de la population, mais aussi l'accumulation du capital local économique, social et humain.

Le paradigme du développement local repose sur la capacité d'acteurs locaux à s'organiser autour d'un projet c'est-à-dire se fédérer autour d'un objectif de développement commun en mobilisant les potentialités et les ressources existant sur le plan local.

Pour votre gouverne, le développement local se construit de manière très ciblée autour d'un groupe issu d'une population identifiée par des besoins et par une demande, ou autour d'une communauté d'action ou de voisinage spatialement circonscrite.

Les CVD ont l'obligation de créer toutes les conditions pour un développement local qui permet à la population de sortir de la pauvreté et de la misère avec l'appui de l'Etat.

- Obligation de l'Etat ;
- Construire des infrastructures routières et sociales de base ;
- Mettre en place une politique de transport rural dynamique tourne vers l'avenir et capable de faciliter le transport des biens et des personnes ;
- Assurer la sécurité publique de la population ;
- Créer des emplois verts et dans des infrastructures rurales ;
- Organiser les services de santé publique qui doivent répondre aux besoins des citoyens ;
- Education scolaire pour tous ;
- Une bonne justice distributrice ;
- Une bonne politique de la lutte contre la faim, la misère, la malnutrition et la pauvreté ;

- Subventionner les CVD
- Favoriser les investissements publics et privés dans les zones rurales

1. LES OBLIGATIONS DE CVD

- Créer des coopératives rurales ;
- Avoir des structures de micro finances ;
- Organiser le mutuel de santé rurale ;
- Organiser l'alphabétisation et les services sociales ;
- Créer le marché interne ;
- Encourager le petit commerce ;
- Encourager un service de santé publique itinérant ;
- Créer un service postal rural ;
- Recevoir des investissements privés.

CULTURE ET SPORTS DANS LE CVD

- Encourager les uns et coutumes locales ;
- Tradition culinaire locale ;
- Promotion des Danses locales ;
- Lutte traditionnelle ;
- Sports et loisirs.

SANTE PUBLIQUE

- Gestion communautaire de centre de santé ;
- Education sanitaire pour tous ;
- Lutter contre les maladies endémiques ;
- Planning familiale ;
- Assainissement

EDUCATION SCOLAIRE

- Ecole pour tous les enfants (filles et garçons) ;
- Alphabétisation pour tous les adultes ;
- Bâtiments des écoles durables et écologiques acceptables ;
- Centre Rural de formation professionnelle ;

DEMOCRATIE ET LES DROITS HUMAINS.

- Les organes des CVD doivent être démocratiques avec des pratiques démocratiques ;
- Le respect des normes nationales et internationales en matière des droits humains, droits des femmes, des enfants et des personnes de troisième âge ;
- Les CVD doivent respecter et faire respecter les lois de la République ;
- Les CVD grâce à l'assistance des collectivités locales doivent rétablir l'ordre et la loi.

Communautés Rurales

Tirant son origine du vocable latin *communitas*, une communauté est un ensemble de personnes qui font partie d'un peuple (ou population), d'une région ou d'une nation, ou ayant certains intérêts en commun (comme la communauté villageoise de développement).

D'autre part, par rural on entend tout ce qui concerne ou appartient à la vie à la campagne dans nos villages. L'adjectif est employé comme antonyme d'urbain, qui concerne la ville.

Ainsi, la communauté rurale est l'ensemble des habitants de la campagne, vivant donc loin des centres villes et vivent de la terre. Le concept peut désigner aussi bien le peuple en soi que les gens qui habitent dans ce milieu.



Les communautés rurales vivent de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage.

En Afrique Centrale, ce sont des régions où l'industrie n'est que peu voire pas du tout développée, avec une économie assez précaire, la pauvreté touche neuf habitants sur dix y compris le chômage endémique.

L'infrastructure médiocre est une autre caractéristique des communautés rurales. Contrairement aux villes, les communautés rurales vivent de la terre, elles manquent de l'eau potable et de l'électricité, les services publics sont limités et dans la majorité des cas inexistants.

La population des communautés rurales est très peu abondante, mais avec la démographique galopante, les zones rurales doivent faire face aux pressions énormes exercent par la population dans les maigres ressources de la nature qui finissent souvent par l'extinction des espèces.

Les gouvernements ont l'obligation de contribuer au développement rural, sans pour autant toucher aux traditions et aux habitudes desdits lieux, l'idéal étant de favoriser la croissance économique moyennant des mesures appropriées.

En bref ; la lutte contre le changement climatique est une affaire de tout le monde mais dans les zones rurales, bien que cette responsabilité doit revenir aux collectivités locales, les Communautés Rurales organisées et démocratiques doivent être en première ligne dans la lutte contre les changements climatiques et ses effets néfastes

Questions que les décideurs devraient se poser sur les changements climatiques et les femmes rurales des pays de l'Afrique Centrale

Les effets des changements climatiques ne touchent pas tout le monde de la même manière. Malheureusement, les plus vulnérables sont en général les premiers à subir les conséquences de la crise climatique. Et parmi eux les populations rurales sont en bonne place à cause des mauvaises politiques de développement rural que les Gouvernements ont mis en place après les indépendances dont, les femmes et les filles paysannes sont particulièrement touchées.

Cette situation est aggravée en Afrique Centrale où les femmes représentent 53% de la population paysanne dont 98% vivent avec moins d'un Dollars Us par jour, leur horaire du travail trop chargés, elles souffrent de la malnutrition, de la faim, de la maladie et de la violence fondée sur le Genre qui reste permanente.

Aujourd'hui dans le monde rural, avec l'arrivée du changement climatique avec ses effets néfastes (fortes chaleurs la journée, changement des saisons, la disparition des cours d'eaux, la destruction des récoltes, la disparition des écosystèmes locaux sources principales des nourritures et des médicaments), charges familiales toujours trop, trop lourdes les femmes rurales sont plus touchées que les autres par les changements climatiques et comment elles peuvent ouvrir la voie de l'adaptation à ce nouvel environnement rural radicalement modifié.

Les changements climatiques ne touchent-ils pas tout le monde de la même manière?

En Afrique Centrale, bien que les changements climatiques et la dégradation de l'environnement soient un problème pour tout le monde, leurs conséquences les plus graves ne sont pas également réparties de la même manière. La crise climatique et la destruction de l'environnement produisent des effets incommensurables et disproportionnés sur les femmes et les filles des zones rurales, en particulier celles qui vivent dans nos zones rurales et qui sont confrontées à de multiples formes de discriminations croisées dans nos Communautés rurales et villages.

Les paysans, les artisans pêcheurs, des petits éleveurs, des petits exploitants agricoles dans les pays de l'Afrique Centrale tirent à la fois leurs revenus et leur nourriture de l'agriculture. Selon les toutes les estimations, le secteur agricole de l'Afrique Centrale qui souffre déjà des effets du changement climatique (saison sèche trop prolongée, absence des pluies, fortes températures et c...) sera encore plus durement touché par les changements climatiques dans tous les pays de notre Sous-Région.

L'évolution des conditions météorologiques remet en question les anciennes méthodes agricoles dans nos Communes Rurales, et les phénomènes climatiques destructeurs, comme les tempêtes et les sécheresses, prennent de l'ampleur et gagnent en fréquence dans notre Sous-Région.

Les femmes, qui représentent près de la moitié de la population active au sein du secteur agricole en Afrique Centrale, dépendent fortement de l'agriculture pour s'alimenter et nourrir leur membre de famille. Elles sont pourtant les plus exposées aux bouleversements touchant ce secteur, en raison des inégalités structurelles et des discriminations fondées sur le genre qui caractérisent nos sociétés traditionnelles.

Pourquoi les femmes rurales des pays de l'Afrique Centrale devraient-elles montrer la voie de l'adaptation aux effets des changements climatiques ?

Les femmes jouant un rôle de premier plan dans l'agriculture, elles sont aussi des actrices clés du changement dans l'adoption de mesures d'adaptation climatique.

Dans les zones rurales de chez nous, elles ressentent chaque jour un peu plus les effets des changements climatiques, qui les forcent à faire évoluer leur façon de s'occuper de leurs terres ou de leurs animaux, de transformer les aliments, de préparer les repas du ménage.

Les changements sont parfois plus importants: si les puits s'assèchent, par exemple, les femmes doivent aller plus loin pour trouver de l'eau.

Mais la discrimination systémique s'intensifie en temps de crise. Et les problèmes qui s'en suivent, tels que la violence, l'instabilité, le chômage, l'insécurité alimentaire et les exigences des travaux domestiques et de soins non rémunérés, s'accroissent et touchent davantage les femmes que les hommes.

Les changements climatiques aggravent aussi les tensions au sein des sociétés et des communautés rurales. Et encore une fois, ce sont les femmes qui en paient le prix fort.

Les femmes rurales de notre Sous-Région ont de l'expérience en matière de leadership et d'entrepreneuriat. Elles savent déjà ce dont elles ont besoin, et ce dont leurs communautés ont besoin, pour s'adapter. Elles ont juste besoin d'être entendues et d'avoir les moyens d'agir.

Les changements climatiques sont une menace contre laquelle il faut lutter de toute urgence

Les interventions climatiques actuelles ne tiennent pas compte des réalités auxquelles sont confrontées les femmes et les filles pendant les crises climatiques, par exemple l'intensification de la violence sexiste et des violations des droits en matière de santé sexuelle et reproductive, la hausse de l'insécurité économique (foncière et alimentaire, notamment) ou l'augmentation des travaux domestiques non rémunérés, incluant l'attention accordée aux autres membres de la famille.

Les inégalités femmes-hommes peuvent accroître l'exposition des femmes et des filles aux risques climatiques.

Voici quelques exemples :

- Il est plus difficile pour elles de faire preuve de résilience et de se relever après une catastrophe, compte tenu de leur accès restreint aux ressources et aux débouchés.
- Elles ont moins d'occasions de participer à la prise de décisions, ce qui les empêche de se protéger contre les risques.
- Elles se heurtent à des restrictions plus importantes en matière d'accès aux services, de soin et d'éducation par exemple, ce qui les expose à davantage de risques.
- Quatre personnes déplacées par les catastrophes climatiques sur cinq sont des femmes.

Nous savons par ailleurs que les inégalités femmes-hommes s'aggravent pendant les crises de l'environnement.

Les femmes rurales ont déjà beaucoup à faire. Ont-elles vraiment le temps et les ressources de montrer la voie de l'adaptation aux effets des changements climatiques?

Les femmes s'acquittent d'une part disproportionnée du travail en milieu rural (garde d'enfants, récoltes), ce qui ne leur laisse que peu de temps par ailleurs. Mais une grande partie du travail qu'elles accomplissent est non rémunéré, sous-payé ou non reconnu.

Les femmes produisent une part importante des aliments dans les pays de l'Afrique Centrale, mais ne sont propriétaires que de 15% des terres agricoles. Le manque persistant et croissant de garanties relatives à la propriété, d'accès au foncier et de contrôle sur les terres pour les femmes continue d'entraver le renforcement des capacités des communautés à faire preuve de résilience face aux effets négatifs des changements climatiques.

Les femmes ont aussi moins d'accès et de contrôle sur les ressources, telles que les intrants et les formations qui leur permettraient d'améliorer leurs moyens d'existence et leur résilience. Il est temps de reconnaître et de mettre en valeur le rôle essentiel joué par les femmes dans le monde rural.

Qu'est-ce qui peut aider les femmes rurales à montrer la voie du changement?

Deux mots: transformation sociale. Nous devons supprimer les obstacles structurels auxquels elles sont confrontées, et les impliquer dans toutes les décisions.

Lorsque les femmes ont accès aux ressources et débouchés économiques et en ont la maîtrise, elles peuvent contribuer à leur ménage et à leur communauté au même titre que les hommes. Par exemple, lorsque les entreprises des communautés rurales du Rwanda sont touchées par les sécheresses ont bénéficié de financements et d'assurances, celles qui étaient dirigées par des femmes ont connu une croissance de 60% supérieure à celles des hommes.

Les femmes et les filles rurales ont toujours été en première ligne des changements climatiques. Ce sont elles qui ont le pouvoir de nous montrer la voie pour garantir un avenir sûr et résilient pour tous.

TRANSITION JUSTE DANS LE MONDE RURAL.



Dans le cadre de la lutte contre les changements dans les zones rurales, les partenaires de développement rural à savoir : le Gouvernement, les collectivités locales d'une part, les OSCIDER (les Organisations de la Société Civile de développement rural), les Sociétés agricoles Rurales et les Autorités Traditionnelles à travers leurs Associations d'autres part doivent travailler de concert dans le cadre d'un dialogue social rural constructif et permanent pour mettre en place un plan de la transition juste selon les principes ci-dessous :

- La mise en place d'un comité changement climatique qui va mettre en œuvre : transition juste-adaptation- résilience. (C.C/TAR)
- Identifier les secteurs dont vous devez préparer la transition ;
- Etudier chaque secteur et les moyens à mettre en place ;
- Réunion des partenaires de développement pour leur présenter un rapport pré transition juste ;
- Chaque partenaire doit participer à la réalisation physique de la transition juste ;
- Réunion d'évaluation stratégique chaque trimestre pour identifier des faiblesses pour aller en avant ;
- Elaboration de rapport annuel
- Selon l'Organisation Internationale du travail (OIT), les secteurs prioritaires qui sont concernés par le changement juste sont :
- Secteur de l'économie rurale (avec des Emplois verts);
- Energie rurale verte
- Une bonne gestion des eaux douces (des rivières, ruisseaux et des nappes d'eaux souterraines) :
- Bonne gestion des forêts ;
- Bonne gestion des terres humides ;
- Réorganisation de l'agriculture paysanne et familiale ;
- La préservation des écosystèmes locaux ;
- Habitat rural durable ;
- Agriculture paysanne et familiale.

Une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous renforcera la capacité des sociétés à gérer durablement les ressources naturelles, à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques, à faire face aux problèmes environnementaux, à promouvoir la résilience à ces changements et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Des mesures inclusives d'atténuation et d'adaptation sont indispensables pour édifier des sociétés rurales et des économies durables et résilientes.

La promotion des emplois verts a été reconnue comme l'une des voies de réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. L'écologisation de l'économie rurale est essentielle pour promouvoir des possibilités d'emplois décents et durables, accroître la productivité des ressources et de la main-d'œuvre, ainsi que favoriser l'éradication de la pauvreté et l'inclusion sociale.

Une transition juste et l'écologisation de l'économie rurale peuvent constituer des nouveaux moteurs de croissance et des vecteurs puissants pour la création d'emplois décents, si elles sont accompagnées de politiques et de mesures appropriées.

Emplois verts et décents

Les emplois verts sont des emplois décents qui contribuent à préserver et à restaurer l'environnement, tant dans les secteurs traditionnels, tels que le secteur manufacturier ou la construction, que dans les nouveaux secteurs, tels que les énergies renouvelables le reboisement, la sylviculture, arboriculture, entretien des forêts et des paysages, écotourismes, gardes forestiers, gardes pêches etc...



Les emplois verts visent notamment à :

- améliorer l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle des matières premières;
- limiter les émissions de gaz à effet de serre;
- réduire les déchets et la pollution;
- protéger et restaurer les écosystèmes;
- favoriser l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique

Energie verte

La transition juste dans le secteur de l'énergie signifie le recours à l'énergie propre en abondance dans les zones rurales toute sorte de l'énergie émettrice de gaz à effet de serre comme le pétrole, bois de chauffages et des charbons des bois qui favoriser la déforestation. Stimuler les économies rurales par l'accès aux énergies propres.



L'absence d'accès aux sources modernes d'énergie est fréquente dans les zones rurales des pays de l'Afrique Centrale et entrave la croissance économique rurale ainsi que la création d'emplois et de moyens de subsistance dans les zones rurales.

On estime en Afrique Centrale qu'environ 94 % de la population rurale, n'a toujours pas accès à l'électricité alors que l'énergie solaire est en abondance en Afrique Centrale. Le potentiel de création d'emplois qu'offrent les systèmes de production et de fourniture d'énergies propres est important pour les économies rurales. Les sources d'énergies renouvelables (solaire, éolienne, biomasse ou géothermie) sont facilement exploitables dans beaucoup de zones rurales de notre sous-région. Étant donné qu'il s'agit d'une solution plus accessible sur le plan financier et plus rentable pour les populations rurales, l'énergie tirée de

ces sources peut être produite à grande comme à petite échelle grâce à l'utilisation de ressources disponibles au niveau local, et est bien adaptée à la production et à l'utilisation dans nos zones rurales.

Ces énergies peuvent générer des revenus satisfaisants pour les producteurs, des revenus fonciers issus des installations, et des emplois dans la construction, la gestion, la maintenance et la distribution des systèmes. L'accès à une énergie propre rend surtout possibles une série d'autres activités productives, notamment la transformation et le stockage des denrées alimentaires et le transport des produits agricoles. Nombre de ces emplois peuvent attirer les jeunes, car ils requièrent des qualifications professionnelles.

Redynamiser l'agriculture durable

L'agriculture est la première source la plus importante d'emplois dans les zones rurales des pays de l'Afrique Centrale et occupe 70% de la population des zones rurales. L'agriculture est le secteur où se concentre la plus grande proportion de travailleurs pauvres en Afrique Centrale, ce qui accentue davantage les défis à relever pour parvenir à une croissance agricole durable dans nos zones rurales. Les activités agricoles subissent les effets néfastes des changements climatiques, mais contribuent dans le même temps à ce phénomène ainsi qu'à la dégradation de l'environnement, y compris la dégradation des sols et la déforestation. Les exploitations agricoles peuvent être très gourmandes en ressources: elles captent en effet plus de 70 pour cent des ressources mondiales disponibles en eau douce.



On estime qu'avec la foresterie et les autres affectations des terres, l'agriculture de l'Afrique Centrale contribue d'une manière significative aux émissions de gaz à effets de serre. Les pratiques agricoles non conventionnelles comme la déforestation pour l'agriculture à la recherche des terres fertiles et l'agriculture des brulis représentent un danger pour l'environnement, il est absolument urgent de trouver des solutions rapides.

Encourager le tourisme durable

Le tourisme est l'un des secteurs qui connaît la croissance la plus rapide. Les destinations rurales, y compris les zones protégées, gagnent en popularité car elles offrent un rythme de vie plus paisible, des aliments produits localement et un environnement naturel. Le tourisme jouit d'un important potentiel en termes économiques, sociaux et d'emplois dans les zones rurales, qu'il s'agisse de possibilités d'emplois dans le secteur lui-même, ou dans des secteurs connexes comme la construction, l'agriculture, la pêche, l'industrie alimentaire, l'ameublement, l'artisanat, les transports, les services collectifs et autres services, y compris la rémunération des services environnementaux.

Cependant, le secteur du tourisme rural est exposé aux problèmes liés à l'environnement et aux effets des changements climatiques. La séchage des cours d'eaux, la déforestation massive, la disparition des écosystèmes locaux et de la monte des températures dans les zones rurales, par exemple, a déjà des répercussions sur les produits et les infrastructures touristiques, parmi lesquels l'appauvrissement de la biodiversité et la détérioration des ressources naturelles des pays de destination. Les changements climatiques et les conditions météorologiques extrêmes peuvent réduire l'attractivité d'une destination et peser sur la décision de voyage des touristes, ce qui aura des conséquences négatives sur les entreprises et les possibilités d'emplois dépendant du tourisme au sein des communautés rurales locales.

Pour être durable, le tourisme rural ne doit pas entamer les ressources naturelles locales et doit fournir des activités économiques aux communautés locales. Des stratégies d'adaptation et d'atténuation doivent être mises en œuvre pour faire face aux changements climatiques et assurer la durabilité du secteur, notamment par des investissements dans des infrastructures plus résistantes et la diversification des services et des produits visant à réduire la dépendance au climat.

Certaines catégories de tourisme, telles que l'écotourisme, l'agrotourisme et le tourisme culturel dans des destinations naturelles, peuvent contribuer à diversifier les économies rurales et offrir de bonnes perspectives en termes de nouvelles sources d'emplois, tout en favorisant la réalisation d'une transition juste.

Les Directives sur le travail décent et le tourisme socialement responsable, Restaurer les écosystèmes et mettre au point des moyens pour améliorer la productivité, les revenus et la résilience. Organiser les pistes dans nos forêts, construire des campements modernes avec de l'eau potable et électrification par rayon solaire doit être une priorité pour les Autorités locales.

Les travaux verts (c'est-à-dire les travaux d'infrastructure et les travaux connexes ayant des avantages environnementaux directs ou répondant à des contextes environnementaux particuliers comme les modifications du climat et les phénomènes météorologiques extrêmes) dans les zones rurales peuvent constituer une stratégie efficace pour créer des emplois, protéger les sources de revenus précaires, mettre au point des moyens de production et restaurer le patrimoine naturel.

Les travaux verts contribuent à la construction d'infrastructures plus résistantes aux changements climatiques et permettant de faire face aux risques qui en découlent. Comme indiqué dans les Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste dans les zones rurales, les programmes de travaux publics devraient contribuer à «renforcer la résilience au changement climatique, reconstituer les ressources naturelles et créer de nouveaux biens productifs et durables.

L'approche des travaux d'infrastructure reposant sur les ressources locales (conservation de l'eau et des sols, infrastructures de protection contre les inondations et amélioration et entretien des transports ruraux) favorise la création d'emplois locaux. Or, employer des travailleurs au niveau local, c'est encourager l'utilisation responsable des ressources locales. Une stratégie judicieuse consiste à combiner des instruments basés sur le marché ayant un impact immédiat sur les décisions relatives à l'utilisation des ressources et des sols et l'amélioration de la productivité avec des instruments environnementaux plus généraux.

Les aides fiscales, les systèmes d'échange de droits d'émission et les systèmes de paiement pour services éco systémiques dans certains domaines (séquestration et stockage du carbone, protection de la biodiversité et des bassins hydrographiques, etc.) sont des exemples de mesures pouvant traduire des objectifs sociaux et créer, dans la durée, des possibilités d'emplois verts.

Par ailleurs, des pratiques comme la surexploitation des ressources halieutiques peuvent détruire des millions d'emplois: promouvoir la reconstitution de ces ressources moyennant une réduction de la pêche peut contribuer à accroître les stocks de poissons et les volumes de pêche, en apportant ainsi des bénéfices à l'ensemble du secteur.

Diversifier l'économie rurale et créer des entreprises vertes et durables

La mise en place de stratégies de diversification économique rurale est un élément essentiel de l'écologisation de l'économie rurale, dans la mesure où cela peut contribuer à l'adaptation aux effets des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement et à leur atténuation.



Des systèmes de production plus variés, résistants et durables, et la diversification vers des activités non agricoles donnent des perspectives économiques et sociales aux communautés rurales tout en préservant les ressources naturelles. Des pratiques respectueuses de l'environnement comme l'agriculture biologique et la valeur ajoutée au niveau local au cours de la transformation, le tourisme rural durable et les entreprises non agricoles, offrent des possibilités d'emplois verts, dont certains nécessitent une main-d'œuvre plus qualifiée et peuvent être source de revenus plus importants dans l'économie locale.

Les emplois associés à la production alimentaire pourraient comprendre, entre autres, la production d'intrants verts, la construction d'installations de stockage, la transformation ou l'emballage. La diversification économique peut être encouragée au sein d'autres secteurs, tels que le secteur de la culture et l'industrie de la création.

Les PME, y compris les petites exploitations agricoles, sont particulièrement importantes pour faire progresser la durabilité environnementale et promouvoir l'emploi formel dans les économies rurales. Elles peuvent constituer un moteur essentiel de l'innovation écologique, propre à faciliter la transformation dans un grand nombre de secteurs et à créer des possibilités d'emplois verts, en particulier pour les jeunes.

Ces entreprises peuvent proposer des solutions innovantes en matière d'adaptation aux technologies appropriées, d'agriculture et de production d'énergies renouvelables, mais rencontrent certaines difficultés pour se convertir à la durabilité en raison des coûts supplémentaires qu'elle engendre, y compris le coût des nouvelles technologies, et d'une faible sensibilisation des clients à l'impact de leurs activités sur les changements climatiques et la dégradation environnementale.

Parmi les autres difficultés auxquelles font face les PME Rurales, on peut citer l'informalité et l'accès limité à la formation et au financement.

Compétences pour la transition verte.

Les compétences sont essentielles pour que la transition vers une économie verte favorise le travail décent, mais l'inadéquation des compétences demeure un obstacle majeur. L'un des défis principaux à relever pour réaliser la transition verte et créer des emplois consiste à faire en sorte que les travailleurs, en particulier les jeunes, disposent des compétences nécessaires pour répondre à l'évolution de la demande des économies rurales.

Pour ce faire, il faut d'une part que des formations de qualité soient disponibles sur le marché et, d'autre part, que la formation soit accessible, notamment aux jeunes femmes et aux peuples autochtones (pygmées) et tribaux (les originaires des villages).

Le développement et le perfectionnement des compétences amélioreront l'employabilité, la productivité et les revenus des travailleurs, ce qui améliorera leur résilience face à la suppression d'emplois et à la perte de revenus découlant de la transition vers une économie rurale plus respectueuse de l'environnement.

Des réglementations Communautaires et politiques portant sur la durabilité de l'environnement et le développement des compétences, ainsi que des programmes de formation ciblés et des dispositifs de formation personnalisés au sein des systèmes éducatifs généraux et de formation professionnelle spécialisée, s'ajoutant à la formation en entreprise rurale, peuvent contribuer à anticiper les besoins de compétences, à y répondre, et à éviter l'inadéquation entre l'offre et la demande en la matière.

Dans les secteurs des biens et services environnementaux, les professions hautement qualifiées pourraient connaître une pénurie de main-d'œuvre. Mettre en œuvre des régimes de protection sociale pour réduire les effets néfastes des changements climatiques.

Des mesures, politiques et programmes de protection permettent d'assurer la sécurité de revenus, de créer des possibilités de revenus de remplacement et de contribuer au renforcement des capacités de production dans les zones rurales. Les effets néfastes des changements climatiques vont sans doute accentuer le besoin de systèmes de protection Sociale complets et intégrés, capables de contribuer à une transition juste et au passage vers une économie rurale plus durable.

En raison des taux élevés d'informalité dans l'économie rurale, en particulier dans les activités agricoles, la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle est indispensable pour garantir l'inclusion des travailleurs sur le plan économique, social et juridique.

Les coopératives, les OPA (les Organisations Professionnelles Agricoles); APA (les Associations professionnelles Agricoles) et autres organisations de l'économie sociale et solidaire peuvent jouer un rôle fondamental dans la formalisation de l'économie informelle en transformant des activités qui ne sont souvent que des activités de survie marginales en un travail bénéficiant d'une protection juridique et qui s'intègre pleinement à la vie économique. Étendre la protection sociale aux travailleurs ruraux contribuera à atténuer les effets de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques dans les zones rurales, et à s'y adapter. Stimuler le dialogue social pour une transition effective, inclusive et productive.

Le dialogue social peut jouer un rôle majeur dans la promotion d'une transition juste dans les économies rurales. Il suppose la participation active des gouvernements, des collectivités locales, les chefs coutumiers, les leaders locaux de développement à la base des zones rurales, des travailleurs et des employeurs dans les secteurs formels traditionnels, et dans l'économie informelle et les nouveaux secteurs verts, où il se peut que les travailleurs ne soient pas syndiqués et que des organisations d'employeurs n'aient pas encore été créées à tous les niveaux.

Un engagement tripartite efficace dans le cadre de consultations et de négociations ainsi que la participation de toutes les parties prenantes concernées permettront de recenser les meilleurs moyens de réaliser les objectifs sociaux, économiques et environnementaux et favoriseront la formation d'un consensus et l'appropriation collective par les partenaires sociaux.

En outre, le dialogue social peut contribuer à identifier de nouvelles activités et possibilités d'emplois verts, ainsi que des solutions pour remédier aux difficultés qui découlent de la transition, tout en garantissant l'insertion de clauses environnementales dans les conventions collectives.

Un dialogue social plus inclusif contribue souvent à la réussite de la mise en œuvre des politiques et à l'institutionnalisation des mesures environnementales sur le lieu de travail.

Il est question ci-après de certains domaines d'action qui sont au cœur des économies rurales et pourraient devenir les moteurs d'une transformation économique résiliente et durable.

- Les compétences sont essentielles pour que la transition vers une économie verte favorise le travail décent, mais l'inadéquation des compétences demeure un obstacle majeur. L'un des défis principaux à relever pour réaliser la transition verte et créer des emplois consiste à faire en sorte que les travailleurs, en particulier les jeunes, disposent des compétences nécessaires pour répondre à l'évolution de la demande des économies rurales. Pour ce faire, il faut d'une part que des formations de qualité soient disponibles sur le marché et, d'autre part, que la formation soit accessible, notamment aux jeunes femmes et aux peuples autochtones et tribaux.

Le développement et le perfectionnement des compétences amélioreront l'employabilité, la productivité et les revenus des travailleurs, ce qui améliorera leur résilience face à la suppression d'emplois et à la perte de revenus découlant de la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement.

Des réglementations et politiques portant sur la durabilité de l'environnement et le développement des compétences, ainsi que des programmes de formation ciblés et des dispositifs de formation personnalisés au sein des systèmes éducatifs généraux et de formation professionnelle spécialisée, s'ajoutant à la formation en entreprise, peuvent contribuer à anticiper les besoins de compétences, à y répondre, et à éviter l'inadéquation entre l'offre et la demande en la matière.

- Dans les secteurs des biens et services environnementaux, les professions hautement qualifiées pourraient connaître une pénurie de main-d'œuvre.
- Mettre en œuvre des régimes de protection sociale pour réduire les effets négatifs des changements climatiques. Des mesures, politiques et programmes de protection permettent d'assurer la sécurité de revenus, de créer des possibilités de revenus de remplacement et de contribuer au renforcement des capacités de production dans les zones rurales. Les effets néfastes des changements climatiques vont sans doute accentuer le besoin de systèmes de protection.

L'Expert a attiré l'attention des participants que cette partie de notre Séminaire est absolument important pour vous et surtout pour les acteurs ruraux ici présents car ils vont appliquer les recommandations du séminaire dans leurs zones rurales respectives.

L'ADAPTATION DE MONDE RURALE



Augmentation des capacités pour l'adaptation au changement climatique dans les zones rurales de l'Afrique Centrale préoccupe au plus haut niveau l'Institut du travail d'Afrique Centrale et son Département de Développement rural durable qui travaille dans ce secteur depuis 2017.

L'adaptation au changement climatique en milieu rural permet au monde rural d'adapter son agriculture, ses emplois, son utilisation de la forêt, des eaux douces, des terres humides et leurs biodiversités, sa mode de vie, ses habitats selon ce nouveau environnement rural radicalement modifié.

L'adaptation au changement climatique dans les zones rurales des pays de l'Afrique Centrale est devenir au centre des politiques nationales de développement local car promouvoir l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans tous les processus stratégiques et de planification de développement rural est la responsabilité des Ministères de Développement Rural, assisté du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

Ils doivent veiller à ce que le processus du Plan National d'Adaptation des zones rurales puisse être lancé, conçu et mis en œuvre de manière inclusive. Un comité intersectoriel est instauré et mandaté pour assurer la coordination de ce processus sur le terrain dans les zones rurales. Partant d'une analyse de la situation, les acteurs étatiques et non étatiques concernés élaborent une feuille de route pour le Plan National d'Adaptation des zones rurales ainsi que des plans d'action sectoriels. Sur cette base, l'ITAC/BTCC encourage des mesures pour l'intégration du thème « adaptation au changement climatique » dans des stratégies et/ou programmes de développement rural.

Pour que des mesures d'adaptation puissent être mises en œuvre dans les zones rurales de l'Afrique Centrale, il faut que chaque pays, province, district, territoire et communauté rurale et même le village puisse mettre en place un Bureau d'Etude qui va en premier temps analyser de vulnérabilité sensible au contexte et au genre.

Ces analyses servent de base pour le développement d'options pour une gestion des ressources naturelles adaptée et sensible au climat ainsi qu'au développement d'approches de conseil correspondantes. Il sera très urgent de renforcer les compétences des organisations partenaires en vue d'appliquer ces approches de conseil et de réaliser des mesures pilotes réduisant la vulnérabilité climatique des populations particulièrement touchées telles que les petits agriculteurs, les pêcheurs, les éleveurs, les pisciculteurs, les sylviculteurs

Parallèlement à cela, des campagnes de sensibilisation spécifiques sont menées auprès des différents groupes cibles afin de mieux informer la population locale sur les risques du changement climatique pour la sécurité alimentaire et sur les possibilités dont elle dispose pour s'adapter à la situation.

Pour promouvoir le vaste savoir-faire existant sur le thème changement climatique en lien avec le développement rural, l'ITAC/BTCC encourage une institution de formation professionnelle dans la mise au point d'un module de formation. Des mesures de formation et de sensibilisation en faveur de cadres techniques et de décideurs des ministères sectoriels et d'autres acteurs concernés, comme le parlement ou des organisations de la société civile, sont également réalisées. Une fois mis au point, le module de formation est intégré dans les curricula de l'institution de formation professionnelle et le personnel enseignant est formé à son utilisation. Il est en outre prévu d'adapter le module en vue de la formation continue du personnel technique des institutions partenaires étatiques.

Le Bureau Technique du Changement Climatique de l'Institut du travail d'Afrique Centrale (ITAC/BTCC) reste disponible pour accompagner les Ministres Nationaux et provinciaux mais également les collectivités locales et les ONG dans la mise en œuvre des plans d'adaptation des zones rurales. (contactez l'ITAC/BTCC : E-mail : itac.orgsr@gmail.com Tél : 00243895700569)

▪ LA RESILIENCE DANS LE MONDE RURAL



Questions réponse sur résilience

Qu'est-ce qu'une personne résiliente ?

Une personne qui fait preuve de résilience peut être qualifiée de résiliente. On peut la caractériser comme telle quand après un grand traumatisme, de quelque sorte qu'il soit, elle parvient à s'en sortir et à se reconstruire. Une personne résiliente saura mettre différents moyens pour mener une vie normale après un drame.

Comment utiliser le mot résilience ?

À l'origine, on utilisait le mot résilience uniquement en psychologie. Il était vraiment spécifique aux situations de traumatisme (décès, accident, violence, viol...). De nos jours, le mot résilience s'est répandu et fait partie du langage commun. Il peut s'appliquer à des situations moins traumatiques.

Comment faire preuve de résilience ?

Les moyens de faire preuve de résilience appartiennent à chacun. On peut, après un traumatisme, opter pour une voie médicale ou psychologique afin de comprendre les raisons du trauma et de moins en souffrir. Il est possible de faire des activités ou de rencontrer du monde afin de se changer les idées. Certaines personnes changent totalement de vie et d'environnement social afin de se détacher de la cause de leur traumatisme.

Quand peut-on parler de résilience ?

Si le terme de résilience est de nos jours galvaudé, il reste des situations où il prend tout son sens. On peut donc parler de résilience quand, après un choc, une personne retrouve une vie normale, socialement acceptable, où elle n'est plus en prise aux conséquences de ce choc. Les manifestations classiques du trauma sont la dépression, l'anxiété, le manque de sommeil, les addictions, entre autres. Si la personne traumatisée surmonte ces manifestations, on peut dire qu'elle est résiliente.

▪ RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE EN MILIEU RURAL



Le renforcement de la résilience en milieu rural (ou RRP) vise à améliorer le bien-être de la population rurale et à contribuer à la réduction de la pauvreté. L'objectif sera de renforcer la résilience des populations rurales pauvres et de leur ouvrir de nouvelles perspectives économiques.

Cet objectif sera directement atteint en améliorant les compétences des groupes cibles, en les intégrant dans les filières de manière plus rentable, en renforçant l'adaptation au changement climatique de leurs pratiques et en leur fournissant accès à des infrastructures résilientes face au climat et à des services de micro finance adaptés.

La résilience dans le monde rural doit avoir deux composantes principales :

- Amélioration de la capacité d'adaptation de la population, des petites exploitations et des entreprises agroalimentaires qui travaillent dans les zones rurales.
- Appui au développement des entreprises agroalimentaires.

L'un des principaux objectifs de l'approche d'exécution est de promouvoir le développement institutionnel parmi les principaux partenaires. À cette fin, il faut :

- Elaborer et établir des systèmes institutionnalisés pour la promotion de pratiques agricoles et agroalimentaires résilientes au climat;
- Renforcer les capacités des institutions financières participantes, notamment les associations et coopératives d'épargne et de crédit, et les institutions publiques de développement rural (par Exemple : Agence Nationale de Développement Rural) ;
- Appuiera et élargir les partenariats public- privé dans les infrastructures et le secteur financier.
- Les activités de la Résilience les zones rurales des pays de l'Afrique Centrale doivent toucher directement, les populations, les Communautés Rurales, les entreprises agroalimentaires, les exploitations agricoles vulnérables au climat, ainsi que les couches les plus pauvres des Communautés Rurales rurale.

Merci infiniment

Applaudissement très nourris et débat général sur tous les exposés de Jean Pascal

**Foire aux questions sur la transition juste proposées par Jean Pascal MOTYNGEA BOTHOLA
sous former d'évaluation individuelle des participants.**

- Qu'est-ce qu'une transition juste?_
- À quoi pourrait ressembler une transition juste pour les personnes concernées? _
- Pourquoi avons-nous besoin d'une transition juste? _
- A qui incombe la responsabilité d'une transition juste?_
- Quand une transition juste doit-elle être mise en œuvre?_
- La mise en œuvre d'une transition juste sera-t-elle coûteuse?_
- A quoi ressemble la transition juste dans le monde?_
- Quelles sont les orientations dont disposent les pays pour mener à bien une transition juste?_
- Quelles politiques sont essentielles pour aborder simultanément la durabilité environnementale, économique et sociale?_
- Quels programmes et initiatives sont disponibles pour aider les pays et les entreprises à faciliter une transition juste?_

Ce devoir sera remis au facilitateur ce vendredi le 09 décembre 2023 à 16h00.

Mot de clôture de Jean Pascal MOTYNGEA BOTHOLA, l'Administrateur Directeur Exécutif de l'ITAC.

L'ADAX de l'ITAC a remercié sincèrement les facilitateurs pour leur brillantes, nous vous remercions très reconnaissant, nos remerciements s'adressent aux Excellences, Messieurs les Ministres provinciaux de développement rural de Sud Oubangui et de la Tshuapa pour leur participation. Aux uns et aux autres l'ITAC vous remercie sincèrement.

Nous profitons de cette unique occasion pour vous informer que nous avons une très grande Conférence Internationale sur le changement climatique et ses conséquences sur tous les plans, les Camarades en lutte contre le changement climatique et ses effets néfastes qui ont participé aux Séminaires climats des mois de mars, juillet et décembre 2022, participeront à la Conférence internationale du changement climatique à Prague, République Tchèque du 10 au 12 mars 2023.

Nous vous transmettrons des invitations avant le 01 janvier 2023.

Je vous remercie sincèrement.

Applaudissement nourris

Madame Liliane MAKAMBU NTANGU de l'OCC de la RDC et la doyenne des participantes a repris la parole au nom de tous les participants pour remercier tous les Experts et surtout l'ITAC et ses Dirigeants qui se coupent en mille morceaux pour renforcer la capacité des cadres de 11 pays de l'Afrique Centrale et surtout son brillant ADEX, Camarade MOTYNGEA ici présent.

Les activités de l'ITAC ne sont pas connues de grand public dans mon pays, la RDC, je ne sais pas pour les autres pays de l'Afrique Centrale.

Nous demandons à l'ITAC de se faire connaître pour que les femmes et les hommes de notre Sous-Région puissent bénéficier de l'expertise que nous avons trouvée dans cette salle. Et qui doit bénéficier à tout le monde.

Au nom de tous les participants nous avons trouvé vos exposés sur le plan pédagogique, technique et scientifique très excellent, nous vous encourageons de poursuivre votre lutte contre le changement climatique partout en Afrique Centrale.

Nous regagnerons nos pays avec Neuf renseignements suivants :

- L'Afrique Centrale se réchauffe plus que toutes les sous régions du monde, avec 1,1 degré contre 1,09 degré de la moyenne mondiale ;
- L'Afrique produit que 4% des gaz à effet de serre et c'est l'Afrique qui subira plus des conséquences du changement climatique ;
- Les zones rurales des pays de l'Afrique Centrale subissent déjà des effets néfastes du changement climatique et voir même dans les villes ;
- Nous devons arrêter immédiatement avec la déforestation, assurer une bonne gestion des eaux douces, une bonne gestion de nos déchets. Nous devons abandonner l'énergie fossile en faveur des sources d'énergie propre et durable ;
- Chaque citoyenne et citoyen, Village, Communauté rurale, collectivité locale, province et pays doit mettre en place un plan pour arriver à l'empreinte Carbonne à zéro ;
- Chaque citoyenne et citoyen, Village, Communauté rurale, collectivité locale, Entreprise, Etablissement des toutes natures, Administration publique, province et pays doit préparer la transition juste, l'Adaptation et la résilience;
- Les conséquences du changement climatique égale : chaleur intense que les êtres vivants ne peuvent pas supporter, la prolifération des insectes vecteurs des maladies mortelles, des événements environnementaux extrêmes, l'augmentation des rayons infra violets, la pollution de l'air et la zoonose (les maladies des animaux chez les hommes,) l'extinction des espèces
- La formation, la sensibilisation et la mobilisation sociale restent pour le moment la voie à suivre pour permettre à 95% de la population d'obtenir des informations sur le changement climatique et ses conséquences :
- Nous sommes embarqués dans un même navire qui s'appelle la terre, notre planète bleue que nous devons aimer et soigner car elle est gravement malade et cette maladie s'appelle, changement climatique et ses effets néfastes.

Nous encourageons l'ITAC d'aller en avant et de poursuivre sa lutte contre le changement climatique.

Je vous remercie
Applaudissement

4. CONCLUSION DE RAPPORTEUSE.

Les anciens dans nos villages disaient «lorsque le matin, vous écoutez les chassons des oiseaux annonceurs des saisons chantent, ce qui veut dire que la saison de pluie ou la saison sèche arrive vraiment». Tous les Experts mondiaux sont catégoriques, le changement climatique avec ses conséquences néfastes est une réalité pour l'humanité, nous devons nous attendre au pire, si nous ne faisons aujourd'hui.

Les hommes, les femmes, les travailleurs et les fonctionnaires, les paysans, les villages, les communautés urbaines et rurales, les Entreprises, Etablissements des toutes natures, les Administrations publiques nationales, provinciales et locales, nous sommes embarqués dans un même bateau qui s'appelle, notre belle planète bleue, la TERRE, nous devons nous mettre debout comme un seul homme et continuer à lutter pour réaliser l'objectif de CARBONNE ZERO en Afrique Centrale, d'ici l'an 2030..

L'ITAC/BTCC qui a reçu la mission de la Société Civile de l'Afrique Centrale d'assurer la formation, la sensibilisation et la mobilisation sociale de la population de 11 pays de l'Afrique Centrale contre le changement climatique et ses effets néfastes, va poursuivre ses efforts sur le terrain, malgré toutes sortes des difficultés auxquelles il doit faire face sur tous les plans

pour très bien faire son travail sur le terrain par manque des moyens car dans notre travail de la lutte contre le changement climatique, nous n'avons pas encore aidé par aucune Organisations moins encore par les Gouvernements de l'Afrique Centrale qui ont toujours été indifférents aux grands défis auxquels la population est confrontée.

La lutte contre le changement climatique se poursuit, en Afrique Centrale, la victoire est certaine

17h30 : remise des brevets par l'ADEX ITAC

19h00 : Réception organisée par l'ITAC au restaurant GOOD FAVEUR de Pointe Noire.

21h00 : fin du Séminaire Climat décembre 2022.

Fait à Pointe Noire, le 08 décembre 2022



Rapporteuse Générale

Mme Zorine MGOUBILI

Journaliste / Membre de l'ITAC/Pointe Noire